

20

12

rapport annuel

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

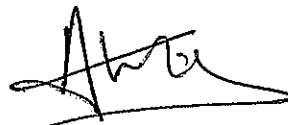
COMPTES SOCIAUX

COMPTES CONSOLIDES

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 26 MARS 2013**

Pour copie certifiée conforme
Perpignan le 18 Mars 2013

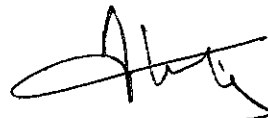


Philippe AVELINE
Directeur Général

Caisse Régionale Sud Méditerranée

RAPPORT DE GESTION 2012

Perpignan le 26 Février 2013



Philippe AVELINE
Directeur Général

SOMMAIRE

	Page
RAPPORT DE GESTION	2
ANNEXE	38
Responsabilités diverses exercées hors CR par les Administrateurs de la CR Sud Méditerranée.	

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2012

A l'instar des deux années précédentes, la crise de la dette publique en zone euro a marqué, en 2012, la conjoncture économique mondiale. Sa transmission de la sphère financière à l'économie réelle et sa diffusion progressive au sein de la zone ont plongé le continent européen dans la récession et bridé ses perspectives de croissance à moyen terme.

Amorcé en 2011, le ralentissement de la croissance mondiale a continué en 2012, reflété par la décélération du commerce mondial (de 4,5% en 2011 à 2,5% en 2012). Facteur important de la dégradation de la conjoncture mondiale, la crise de la zone euro n'aura pourtant pas été le seul. Les resserrements monétaires de 2011 dans les pays émergents, couplés à la poursuite du désendettement des agents privés dans les pays développés et à l'austérité budgétaire en Europe ont provoqué un ralentissement marqué de la croissance dans la plupart des pays et régions du monde en 2012.

Au total, la croissance mondiale aura baissé de près d'un point en 2012, passant de 3,8% (PPA) en 2011 à 2,9% en 2012. Après le choc inflationniste de 2011, l'inflation a eu tendance à diminuer dans la plupart des pays.

Pour contrer l'effet récessif de la réduction des déficits publics et du désendettement privé, les banques centrales ont globalement assoupli leurs politiques monétaires en 2012 via des baisses de taux dans les pays émergents et des mesures non conventionnelles.

Les avancées au sein de l'Union Européenne (Pacte budgétaire, Union bancaire, mesures en faveur de la Grèce,...) et surtout les mesures décidées par la BCE (baisse des taux, injections de liquidités) ont permis une détente des taux, la réduction des risques systémiques tant au niveau des banques que des états et la préservation de l'euro. Le retour de la confiance des investisseurs, amorcé fin 2012, reste néanmoins fragile et l'inquiétude demeure quant aux développements économiques et financiers de la zone euro.

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

En 2012, la croissance économique dans les pays développés a été plus faible que prévu. Le principal facteur explicatif est la baisse de confiance des agents économiques, dans un contexte de désendettement, d'assainissement budgétaire dans différents pays, de chômage élevé et d'un fléchissement du commerce mondial. La crise de la zone euro a eu un impact y compris sur les pays émergents.

Le Japon et les Etats-Unis ont fait figure d'exception, le premier ayant bénéficié du contrecoup de la catastrophe de Fukushima et les seconds ayant maintenu des politiques économiques très expansionnistes en 2012. Les grands pays émergents ont vu leur croissance fortement ralentir, la Chine et le Brésil perdant plus de 1,5 pt de croissance par rapport à 2011 pour enregistrer des progressions de PIB de respectivement 7,7% et 1,3% en moyenne en 2012.

L'Europe aura été le grand malade de l'économie mondiale avec l'entrée en récession de la zone euro et du Royaume-Uni. Certes, des avancées ont eu lieu pour tenter de réduire les risques financiers :

- Le pacte budgétaire (TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) ;
- L'Union bancaire, dont la première étape, la supervision des banques par la BCE vient d'être décidée ;
- Le Mécanisme Européen de Stabilité doté de 700 milliards d'euros et les annonces de la BCE concernant le rachat de la dette des Etats en difficulté ;
- Les mesures décidées pour alléger le fardeau de la Grèce.

Cependant les incertitudes sur la croissance économique dans la zone euro demeurent importantes. En effet, les mesures prises pour réduire les déficits budgétaires et les déséquilibres économiques dans les pays en difficulté (Grèce, Espagne, Italie) se sont traduites par la chute de la croissance et la montée du chômage. Globalement, la zone euro est entrée en récession au 3^{ème} trimestre 2012 et le restera jusqu'au 1^{er} semestre 2013 ; l'OCDE attend une légère contraction du PIB de 0,1% l'an prochain.

Les dernières statistiques publiées témoignent de la fragilité de l'économie française. Le PIB en 2012 ne devrait progresser que de 0,1 %. Selon l'INSEE, en octobre, la production industrielle était en repli de 2,4 % sur les trois derniers mois comparés aux trois mêmes mois de l'année 2011. La conjoncture économique pèse sur l'emploi : le taux de chômage en France au 3^{ème} trimestre 2012 s'établit à 10,3 % de la population active, le chiffre le plus élevé depuis 1999. Il est de 24,9 % chez les 15-24 ans.

Les perspectives de demande intérieure (revenus, fiscalité) et extérieure sont médiocres : la croissance devrait rester faible (0,3 % en 2013 selon l'OCDE) et le chômage se maintenir à un niveau élevé.

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, annoncé en novembre par le gouvernement, avec comme mesure-phare le crédit d'impôt accordé aux entreprises (20 milliards d'euros), aura un effet positif sur la croissance de 2014 à 2016. L'annonce de ce pacte peut avoir un effet positif sur les anticipations des chefs d'entreprise et donc sur les dépenses d'investissement et les stocks dès 2013.

LES COMPORTEMENTS MONETAIRES ET FINANCIERS

La méfiance des investisseurs vis-à-vis des marchés européens a perduré en 2012 et a affecté les autres places financières, se transformant dès lors en une préoccupation mondiale. En Europe, les interventions exceptionnelles de la Banque Centrale Européenne (BCE) fin 2011 et tout au long de 2012 visaient à restaurer la confiance des investisseurs. Celles-ci ont porté leurs fruits avec des marchés qui se sont stabilisés après une forte volatilité (surtout depuis fin juillet 2012) sans pour autant avoir retrouvé leurs niveaux d'avant crise (avant septembre 2011).

Marchés obligataires : forte volatilité des taux et un clivage Europe du Sud

Depuis la crise grecque, la zone euro est scindée en deux avec d'un côté les pays périphériques européens aux indicateurs macroéconomiques détériorés (Grèce, Italie, Espagne, Portugal et Irlande) et d'un autre côté les pays « cœur de l'Europe » (Allemagne, France, Autriche) considérés comme plus sûrs relativement à leurs voisins. Cette perception des marchés a généré une forte hausse des taux d'intérêt des pays fragilisés (*taux d'emprunt d'Etat à 10 ans en décembre 2012 : 5,5 % pour l'Espagne, 4,5 % pour l'Italie*) qui ont également été dégradés par les agences de notation ; tandis que les pays considérés comme sûrs ont bénéficié d'une forte demande et ont vu leur taux d'intérêt diminuer (*taux d'emprunt d'Etat à 10 ans en décembre 2012 : 1,3 % pour l'Allemagne et 2 % pour la France*).

Les politiques économiques et budgétaires d'austérité, lancées par les pays européens fragilisés dès 2011, ont été plus ou moins fructueuses, nécessitant parfois le recours à l'aide européenne. Les plans de sauvetage européens ont réussi à fortement réduire les taux d'emprunt des états. La Grèce, à travers le PSI (*private sector involvement*) et l'ELA (*emergency liquidity assistance*), a pu restructurer sa dette et aider son secteur bancaire. L'Irlande et le Portugal (aide perçue de 85 Md€ sous conditions pour l'Irlande et de 78 Md€ pour le Portugal) ont vu leur taux d'emprunt diminuer à mesure qu'ils atteignaient leurs objectifs respectifs fixés dans le plan d'aide. A contrario, les révisions (à la baisse) des perspectives de PIB en Espagne et en Italie ont joué négativement sur les taux d'intérêt de la dette publique.

Pour ces pays, l'annonce exceptionnelle fin juillet de Mario Draghi indiquant que la BCE était prête à un rachat illimité de leur dette, a permis de rassurer les marchés et a accentué la détente de leur taux d'emprunt. Cette annonce a également atténué les pressions qui poussaient les banques à se défaire de ces actifs jugés peu sûrs par les investisseurs (titres de dette souveraine et d'institutions financières de pays européens périphériques). En effet, les établissements de crédit et les assureurs, en tant qu'investisseurs massifs de dette souveraine, étaient perçus comme fragilisés en raison de leur qualité d'actifs détériorés.

De plus, les institutions financières ayant des activités ou des filiales dans les pays européens fragilisés, ont vu leur résultat impacté par les difficultés économiques de ces pays et leurs propres émissions de dette ont également été impactées. L'ensemble de ces phénomènes a conduit à une forte volatilité des dettes obligataires tout au long de l'année 2012.

Concernant la France, il faut noter que malgré les dégradations des agences de notation de la note de crédit de la France qui a perdu son AAA chez Standard & Poor's et Moody's, son taux d'intérêt d'emprunt n'a jamais été aussi bas. La France et l'Allemagne ont même emprunté à court terme à taux négatif en 2012.

Si l'écart de taux (spread) entre la France et l'Allemagne est toujours significatif, les investisseurs ont conservé une certaine bienveillance vis-à-vis de la France, sous réserve que des réformes structurelles et une maîtrise des finances publiques soient mises en place. La non-réalisation de ces mesures laisse planer la menace d'un basculement de la France dans les pays dits du sud de l'Europe.

La crise de la zone euro a provoqué des migrations de capitaux vers des lieux jugés sûrs, notamment les Etats-Unis et le Japon. Ces nouvelles demandes massives ont permis des coûts de financement des états vers des planchers historiques. Le taux d'emprunt américain à 10 ans a atteint 1.6 % à fin 2012 (avec un minimum de 1,4 % durant l'été) et le taux japonais était à 0.7 %. Néanmoins, Les Etats-Unis et le Japon restent confrontés à des défis budgétaires de taille. L'assainissement des finances publiques à moyen terme reste un problème majeur et nécessite des actions immédiates dans ces pays.

Taux directeurs banques centrales

Après des années de politique monétaire dure visant à contrôler l'inflation, la BCE a abaissé ses taux directeurs en juillet 2012, passant de 1 % à 0,75 % après plusieurs baisses consécutives au second semestre 2011. Le taux actuel constitue un plancher historique visant à ne pas ralentir davantage l'économie européenne. De manière identique, les autres banques centrales ont maintenu des taux directeurs déjà très bas comme la FED aux Etats Unis à 0,25% (depuis 2009) et le Japon à 0,1 %.

Focus sur la liquidité : opération de LTRO

En décembre 2011 et janvier 2012, la BCE a massivement alimenté près de 800 banques en liquidité par le biais de deux opérations de LTRO (long term refinancing operation) totalisant 1 020 milliards d'euros. Dans ces opérations exceptionnelles, tant par leur montant que par le nombre de bénéficiaires, la BCE a racheté des titres de dette existante (pour 1/3 des sommes, rachats de dette privée ou interbancaire et dette souveraine) et parallèlement émis de nouveaux titres (pour les 2/3 restants, des lignes de crédit) au taux de 1 % pour une maturité de 3 ans. Cette liquidité massive et peu chère a été un véritable ballon d'oxygène pour les banques en difficulté et leur a permis de refinancer leur dette sans risque de fermeture des marchés (risque de liquidité).

Marchés monétaires : taux très bas

Les taux des marchés monétaires et interbancaires (Libor, Euribor, Eonia, etc...) ont été, comme les taux directeurs des banques centrales, extrêmement bas durant l'année 2012, rendant les actifs monétaires très peu attractifs en termes de rendement, mais permettant un refinancement à court terme plus aisé et peu cher. Ces taux bas sont aussi la conséquence des opérations exceptionnelles de LTRO.

Marchés actions : volatils, soutenus par les actions de la BCE pour sortir de la crise de l'Euro

Alors que les indices des marchés actions au premier semestre 2012 étaient en baisse, reflétant l'attentisme et les incertitudes des investisseurs toujours liés à la crise de l'euro, ils étaient en hausse au second semestre. Le rebond a été très net au troisième trimestre, toujours grâce à l'annonce de la BCE de juillet de rachat illimité des dettes souveraines périphériques. Au final, le CAC 40 a progressé de près de 15 % sur l'année 2012.

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE RELEVE LES DEFIS

La concrétisation du Projet de Groupe Crédit Agricole et l'avancée du Projet informatique NICE

L'année 2012 a vu des avancées concrètes dans la mise en œuvre du Projet de Groupe et du modèle de banque universelle de proximité qu'il promeut.

L'excellence relationnelle

Dans le cadre de notre Projet de Groupe, une des quatre grandes déclinaisons stratégiques retenues est la différenciation par la relation client. Cette ambition stratégique se traduit concrètement par 12 engagements relationnels et un engagement mutualiste pris collectivement par les Caisses régionales, réunis en plusieurs grands projets.

Les pratiques Relation client 2.0 sont des traductions opérationnelles des 5 engagements relationnels liés à la relation client. Elles concernent l'ensemble des canaux mis à la disposition des conseillers. Testées jusqu'en mars 2012 par 8 Caisses Régionales, elles seront déployées sur l'ensemble du territoire en 2013.

Le Crédit Agricole s'est aussi engagé à proposer des offres modulables et transparentes à ses clients pour répondre du mieux possible à leurs besoins : les Comptes à composer ou la nouvelle assurance habitation en sont des traductions concrètes en 2012.

La préoccupation de la relation client se traduit enfin par la mise en place d'un nouvel outil de mesure de la satisfaction clients dans les Caisses régionales : IRC.

Le déploiement du SI unique et les évolutions organisationnelles

Le projet de Nouvelle Informatique Convergente et Evolutive, NICE, est né en 2009 de la décision prise en commun par les Caisses régionales de faire converger les 5 systèmes existants vers un système informatique et une structure de gestion uniques afin d'augmenter les potentiels de développement et de réduire significativement les coûts et les délais. A fin 2012, 17 Caisses régionales ont migré vers le nouveau SI, les 22 restantes préparant leur migration pour 2013.

D'autres évolutions organisationnelles sont en cours au sein des Caisses régionales. On dénombre à ce jour plus de 302 coopérations entre Caisses régionales. Par ailleurs, après la phase d'étude menée cette année, le regroupement des quatre centres monétiques -projet C2MS- doit se réaliser début 2013.

LES RESULTATS EN 2012

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2012, le Groupe Crédit Agricole a enregistré plusieurs avancées significatives :

- signature de l'accord pour la cession d'Emporiki,
- achèvement du plan d'adaptation présenté en décembre 2011, réalisé au-delà des objectifs fixés,
- réalisation d'étapes majeures dans le recentrage de ses activités.

Les Caisses régionales poursuivent leur croissance et affichent une bonne résistance alors que le marché français ralentit et est presque atone. Elles confirment ainsi la force de leur engagement au service de leurs clients sur l'ensemble du territoire. Leur résultat net s'établit à 2 687 millions pour les neuf premiers mois 2012.

Il faut souligner que le Groupe Crédit Agricole maintient sa place de premier financeur de l'économie française, avec plus de 483 milliards d'euros de crédits distribués par les Caisses régionales et LCL.

Malgré la bonne résistance de ces métiers, Crédit Agricole SA affiche une perte à – 2 489 M€ à fin Septembre, due principalement à la cession d'Emporiki et à des dépréciations de goodwill. De nouvelles dépréciations et des ajustements comptables fortement négatifs sur le 4^{ième} trimestre dégraderont encore le résultat annuel de Crédit Agricole SA.

Une solvabilité renforcée :

En termes de solvabilité, le Groupe renforce sa solidité financière avec un ratio Core Tier 1 qui s'établit à 11,3 % au 30 septembre 2012, stable par rapport au 30 juin 2012, et en hausse de 110 points de base par rapport au 31 décembre 2011. Ce ratio intègre notamment les émissions de parts sociales dans les Caisses locales (~ 160 millions d'euros au troisième trimestre) et les impacts du Plan d'adaptation en termes d'emplois pondérés. Le Groupe réaffirme par ailleurs l'objectif de Common Equity Tier 1 Bâle III fully loaded supérieur à 10 % fin 2013 qui lui permet d'être au-delà des exigences réglementaires, intégrant le coussin à constituer en tant qu'établissement systémique global (1 %).

ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE

L'année 2012 a encore été marquée par un contexte économique peu porteur. Fragilisation des acteurs économiques, manque de confiance envers l'avenir et pression sur les revenus se sont traduits par une chute des demandes de crédit et par le maintien du taux d'épargne à un niveau élevé.

Dans ce contexte difficile, le Crédit Agricole Sud Méditerranée est resté présent tout au long de l'année pour soutenir l'activité économique sur son territoire.

La conquête de nouveaux clients marque sa volonté de se développer sur ses deux départements : 12 017 clients particuliers et 1 745 clients professionnels nous ont rejoints en 2012.

Les encours crédits au 31 décembre 2012 s'établissent à 4,595 milliards d'euros en légère diminution de - 0,43 % sur un an et en évolution de + 0,3% hors succursale espagnole.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée a réalisé en 2012, 278,9 millions d'euros de prêts habitat, 68,9 millions d'euros de prêts aux Professionnels, 41,7 millions d'euros à l'Agriculture, 62,4 millions d'euros aux Entreprises et 63 millions d'euros aux collectivités publiques traduisant sa volonté et sa capacité à accompagner les projets de ses clients, malgré le contexte de baisse des demandes de financement.

Les encours collecte au 31 décembre 2012 s'élèvent à 6,461 milliards d'euros et croissent de 2 % sur un an.

La collecte monétaire (DAV, DAT, DBC, CDN) a progressé de +8,6%, reflétant la préférence des agents économiques pour les placements à court terme et l'adaptation des offres de la Caisse régionale notamment sur les DAT. L'épargne bancaire progresse de +2,4%, notamment sous l'effet du relèvement des plafonds du livret A et du LDD.

L'aversion au risque liée à la volatilité des marchés ainsi que la préférence pour les placements courts se traduisent par une diminution de la collecte assurance et tierce de -1,1%.

La relation forte de proximité avec ses clients et ses sociétaires et la volonté réaffirmée de conquête de nouveaux clients sur ses territoires se sont concrétisées par des actions multiples tout au long de l'année 2012.

La Caisse régionale a souhaité se rapprocher encore plus des jeunes afin d'être plus réactive et de mieux répondre à leurs besoins. Elle est présente depuis mars 2012 sur Facebook et a pu communiquer par ce media avec les jeunes par des pages d'informations spécifiques ou des jeux concours.

La Caisse régionale a aussi ouvert en août 2012 une nouvelle agence bancaire dédiée aux jeunes aux portes de l'université de Perpignan.

Elle a par ailleurs poursuivi les nombreuses animations de terrain comme le Forum après BAC, la "Soif du BAC", les interventions dans les Ecoles Supérieures, les journées portes ouvertes de la faculté de Perpignan ou encore l'animation compte de Noël en Galeries Marchandes.

Résolument tournée vers l'accompagnement des acteurs économiques de ses deux départements, la Caisse régionale a organisé de nombreux évènements de rencontre et d'échanges auprès de différents métiers.

- Des réunions sur la loi de finances 2012 ont été organisées en Ariège et dans les Pyrénées orientales avec les Experts comptables. Une opération réussie auprès de cette profession qui joue un rôle important de prescripteur dans les financements professionnels.
- Des journées de proximité se sont déroulées sur chacun des six secteurs commerciaux avec les agences de proximité et les réseaux spécialisés. Des binômes de collaborateurs se sont lancés sur le terrain à la rencontre de nos clients et des prospects, sur leur lieu de travail, à leur domicile, voire dans les zones de chalandise avec des retours très positifs et des rendez-vous fermes ainsi que des entrées en relation.
- Des soirées d'informations ont encore réuni le monde associatif sur nos deux départements. Elles avaient pour but de présenter aux associations leurs responsabilités et les solutions d'assurances pour se protéger via les offres de la SMACL.
- L'année s'est enfin clôturée par 14 réunions d'information à l'initiative des agences entreprises sur le thème de l'impact des réformes fiscales sur les cessions d'entreprises. Près de 100 chefs d'entreprises ont répondu présents et ont apprécié les compétences des différents intervenants.

Autant d'illustrations de la responsabilité et de l'implication au quotidien de la Caisse régionale Sud Méditerranée sur son territoire.

LA COLLECTE

L'encours de collecte (hors Soravie) au 31/12/2012 est de 6,461 Milliards d'€uros, en hausse de 2% sur l'année. Bien qu'inférieure à la progression des autres Caisses régionales, cette évolution permet à la Caisse régionale Sud Méditerranée de maintenir ses positions sur son marché.

• **Collecte monétaire**

L'encours de collecte monétaire qui représente 23,8% de la collecte enregistre une progression de 8,6%.

Les Dépôts à vue restent la principale composante avec 1,015 Milliard d'€uros d'encours, en évolution de 1,4 %.

L'encours de DAT et Bons de Caisses atteint 521 millions d'€uros, soit une évolution de 113 millions d'euros. La Caisse régionale récolte ainsi les fruits d'un repositionnement compétitif de sa gamme de produits DAT depuis le mois de juin.

Au global, l'encours des ressources monétaires s'élève à **1,537 Milliards d'€uros** à la fin de l'exercice.

- **Collecte d'épargne bancaire**

L'épargne bancaire dont le poids dans la collecte représente 36,1% des encours est en progression de 1,4% %. Les comptes sur livret connaissent, une progression de 7,7% sous l'impulsion du relèvement des plafonds du Livret A et du Livret de Développement Durable dont les encours progressent de 30,3%.

L'encours fin d'année s'élève à **2,334 Milliards d'€uros**.

- **Collecte d'épargne financière**

L'épargne financière représente 40,1 % de la collecte avec des encours en diminution de 1,1 %.

L'encours d'assurance vie ou à caractère d'épargne est de 2,387 Milliards d'€uros (+0,9%) dans un marché qui n'a retrouvé des attraits qu'au second semestre 2012. Les SICAV et Fonds Communs de placement restent pénalisés sur l'année 2012 par le contexte boursier et enregistrent une baisse de 19,1 % à 194,8 Millions d'€uros.

Les encours totaux d'épargne financière s'élèvent à **2,591 Milliards d'€uros** au 31 décembre 2012.

Sur le total de la collecte bilan à fin décembre 2012, ces résultats nous permettent de conforter notre position de leader avec 31,18 % de parts de marché, en progression de 0,36 point en année mobile (source BDF).

LES CREDITS

Dans la continuité de l'année 2011, la baisse des réalisations sur le marché de l'habitat en France, ainsi que sur le marché des entreprises s'est accentuée en 2012. Dans un contexte économique de crise, de hausse du chômage, et des mesures budgétaires qui pèsent sur les comportements d'achat et d'investissement, les réalisations de crédits ont diminué en France de 15% et atteignent **564,3 Millions d'€uros**. Les crédits réalisés en faveur des ménages, immobilier et consommation, s'élèvent à **323,8 Millions d'€uros** pour notre activité domestique.

Les encours de crédits globaux au 31 décembre 2012, s'élèvent à **4,595 Milliards d'€uros** en recul de 0,4 %. Sur l'activité France, ils progressent de 0,3% et s'élèvent à 4,183 Milliards d'€uros.

- **Agriculture**

Sur son marché historique, la Caisse Régionale demeure, avec 266,6 millions d'€uros d'encours de créances moyen terme, le partenaire de référence de l'agriculture régionale.

Les difficultés structurelles de certaines activités agricoles et le contexte économique environnant, ont impacté notre activité de financement avec des réalisations de crédits en baisse de près de 25 % qui s'élèvent à 41,7 millions d'€uros en 2012.

La campagne arboricole dans les Pyrénées-Orientales a permis d'atténuer les effets des mauvaises campagnes précédentes.

La bonne tenue du secteur céréalier en Ariège a généré une relance des investissements productifs (matériels notamment au travers du réseau AGILOR).

Par ailleurs, le développement de l'investissement en énergie photovoltaïque s'est poursuivi à un rythme moins soutenu avec l'offre spécifique de la Caisse Régionale ainsi que sur les investissements de caves viticoles particulières.

Pour soutenir les filières les plus exposées, la Caisse Régionale a maintenu des mesures adaptées et individualisées permettant d'alléger les charges financières et de soulager la trésorerie des exploitations les plus en difficulté ainsi qu'un accompagnement particulier sur le gel de février qui a touché le maraîchage dans les Pyrénées-Orientales.

Au terme de l'exercice, les encours moyen terme sur le marché de l'agriculture diminuent de 1,5 %.

- **Ménages**

L'année 2012 a vu un effondrement des demandes de financement immobilier en France ; la solvabilité des ménages s'est détériorée et l'absence de perspectives favorables les a conduits à repousser leurs décisions d'achat. Malgré ce contexte défavorable, sur cette activité historique et fondatrice de la relation avec ses clients, le Crédit Agricole Sud Méditerranée a souhaité réaffirmer sa position de « n°1 du financement de l'habitat » en réajustant son offre et en mobilisant ses réseaux de distribution. Ses réalisations de crédits moyen terme à l'habitat s'élèvent en 2012 à **276,0 M€**, à un niveau proche de ceux de 2011.

Les encours en France progressent de 2,3% par rapport à 2011 et s'élèvent à 2,050 Milliards d'€uros. Avec l'Espagne, compte tenu de l'arrêt de la production depuis deux ans, les encours de crédit habitat sont de 2,441 Milliards d'€uros, en progression de 0,6 %.

La Caisse régionale, sur un marché restreint et très concurrentiel a ainsi développé ses parts de marché en réalisations et défendu ses parts de marché en encours.

- **Professionnels**

L'année 2012 reste marquée pour le marché des Professionnels par un contexte économique morose. La création d'entreprises, plus forte dans le département des PO que la moyenne nationale, ne fait que masquer une surpondération de la part des auto entrepreneurs et des très petites structures, ainsi qu'une mortalité sensiblement supérieure à la moyenne du pays.

Les réalisations de crédits d'équipement se sont élevées à 68,9 millions d'€uros (y compris crédit-bail), en baisse de 7,6 % par rapport à 2011, confirmant le ralentissement observé des investissements. Il en résulte une légère érosion des encours de crédits moyen et long terme, qui passent de 406 millions d'€uros à fin 2011, à 398 millions d'€uros à fin 2012.

- **Entreprises**

Dans un contexte caractérisé par un niveau d'investissements des PME toujours faible, induit par une absence de perspectives de reprise, les réalisations de crédit d'équipement des agences Entreprises ont fortement diminué pour s'établir à 62,4 millions d'€uros, en baisse de 26 % sur l'exercice précédent. Cette faible production de crédit a tout juste compensé les amortissements des crédits en cours, de telle sorte que l'encours de crédits d'équipement a peu évolué, passant de 421 à 424 millions d'€uros.

Autre conséquence des difficultés de l'économie locale, les chiffres d'affaires des entreprises des deux départements de Sud Méditerranée ont globalement stagné ; il en a résulté une baisse de 5 % des flux confiés par nos clients, à 3,9 Milliards d'€uros.

- **Collectivités Publiques**

Fidèle à sa volonté de soutien au développement de l'économie de ses territoires, la caisse régionale a maintenu ses interventions en matière de financement des investissements publics. Les réalisations de crédits auprès des collectivités locales se sont ainsi élevées à 63 M€.

Au cours de l'exercice, les encours de crédit auront progressé de plus de 5 %, pour atteindre 619 millions d'€uros, renforçant une part de marché financière déjà élevée.

- **La succursale de Barcelone**

En Espagne, l'année 2012 a vu l'économie locale continuer de s'enfoncer dans une crise d'une gravité sans précédent, avec son cortège d'indicateurs économiques en forte détérioration. Dans cet environnement très défavorable, la distribution de crédits a été totalement arrêtée, de telle sorte que nos encours de crédit s'établissent en baisse sensible en fin d'année à 411 millions d'€uros, contre 445 millions d'€uros fin 2011.

En terme de risques, l'encours des CDL a connu une très forte hausse (+ 29 M€) passant à 114 M€ ; cette augmentation est imputable à la montée des risques et surtout à la décision de comptabiliser en créances douteuses l'encours de prêts ayant fait l'objet d'une restructuration ; le taux de CDL s'est ainsi sensiblement dégradé pour atteindre 27,7 % de l'encours de crédits.

Au 31/12/2012 le portefeuille Marchand de Biens (immeubles saisis) était constitué d'un stock de 277 biens pour une valeur comptable de 56,6 millions d'€uros.

Une action importante de tous les instants est menée pour la remise en état des biens immobiliers en stock, leur vente ou leur mise en location.

LES SERVICES

La Caisse Régionale a poursuivi sa politique d'équipement de ses clients en services à valeur ajoutée.

- **Le Compte à Composer**

Au mois d'octobre, la Caisse Régionale a mis en marché le Compte à Composer. Cette nouvelle offre de Banque au Quotidien a pour ambition de nous différencier, de nous adapter aux nouvelles tendances du marché et d'améliorer la satisfaction client dans une nouvelle démarche relationnelle avec les conseillers.

- **L'assurance des biens**

Au mois de décembre 2012, une Nouvelle Offre Habitation a été lancée afin de renforcer la satisfaction de nos clients à travers une formule "Intégrale" et un positionnement tarifaire attractif sur les formules initiales, grâce à une nouvelle approche basée sur le statut du client.

- **Le segment des jeunes**

Afin de réussir la conquête des Jeunes, qui constituent un marché essentiel pour le développement, et de créer de façon durable une image de banque des jeunes, la Caisse Régionale a décidé d'actualiser son offre et sa communication à destination de cette clientèle d'avenir.

Au 31 décembre 2012, 6 853 Compil'Jeunes, 434 crédits jeunes, 806 assurances jeunes et la conquête de 4 000 nouveaux clients sur le segment moins de 25 ans attestent du dynamisme sur ce marché.

LES RISQUES

Les évolutions réglementaires en matière de communication financière et plus précisément la norme IFRS 7 imposent aux établissements de crédit de faire état dans le rapport de gestion de la politique conduite principalement dans le domaine des risques de crédit, de marché et de liquidité.

La Caisse régionale Sud Méditerranée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques de crédits et de contrepartie, de marché (couverture, change et prix), de placement et d'investissement, structurels de gestion de Bilan (taux, change et liquidité) et opérationnels, adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale, à savoir les risques crédits (immobilier en Espagne, filières agricoles et plus précisément la viticulture, filière Promotion Immobilière), risques de contreparties et risques de marché sont clairement identifiés. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit peuvent bénéficier d'un mécanisme de contre garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, la Caisse Régionale a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de Politique Risques, de règles de division des risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et autres ratios de la Caisse Régionale ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse Régionale mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarii catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites qu'elles soient potentielles ou avérées.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue régulière des principaux risques et portefeuilles.

La surveillance du risque latent est conduite à partir de revues de portefeuilles trimestrielles conduites avec l'ensemble des réseaux, les engagements professionnels, le pré contentieux et le contentieux, le service juridique.

Les critères de sélection des contreparties et unités faisant l'objet de revues de portefeuilles ont été définis lors d'un Comité Risque de la CR. Ainsi, le plan des revues ciblées a été formalisé, suivant le modèle ci-dessous :

Revue de portefeuille France CR Sud Méditerranée 2013					
Risques	Seuils	Fréquence	Affectation	Supports	Initiateurs
Retail entrées sensibles M	<8k€	mensuelle	réseau Dis et gestionnaires des contrparties agrimanagers	intranet ccr	DA DS
Corporate notation annuelle à la baisse avec passage en sensible	toutes	mensuelle	réseau Drs	intranet ccr	ccr
OC avec taux d'utilisation > 90%	>4k€	semestrielle	engagements Part Agri Pro et agences Ent	Tableaur Excel	ccr
. Dépassement d'OC régularisé par CT . Financements CT répétés . Refinancement d'un CT par un MT	tous	trimestrielle	engagements parts Pro Agri et agences Ent	Tableaur Excel	ccr
Déphasage cotation bdf/ note interne	>30k€ ajustable fonction de la volumétris	trimestrielle	engagements Pro Agri et agences Ent	intranet ccr	ccr
Prêts in fine	>100k€	annuelle	engagements part	Tableaur Excel	ccr
Non résidents espagnols	>100k€	annuelle	engagements part avec ags Dis	Tableaur Excel	ccr
EBE et ou FP à la baisse	>30k€ ajustable fonction de la volumétris	semestrielle	engagements pro agri et ags ent	Tableaur Excel	ccr
Stocks sensibles	>200k€	trimestrielle (3/4)	réseau gestionnaires des contrparties agrimanagers	intranet ccr	ccr
Contreparties avec encours >2m€	tous	annuelle	toute unité gestionnaire	intranet ccr	ccr
Dossiers gérés en pré contentieux depuis plus de 6 mois	<8k€	trimestrielle	Cts et pré ctx	Tableaur Excel	ccr
Dossiers gérés en pré contentieux depuis plus de 2 ans et sans encaissement depuis plus de 6 mois	<8k€	trimestrielle	Ctx	Tableaur Excel	ccr
CDL non gérés au service contentieux	>100k€ ajustable fonction de la volumétris	semestrielle	Cts, engagements part, pro, agri et gest Drs	Tableaur Excel	ccr
Actions en responsabilité litiges	tous	annuelle	Ctx	Tableaur Excel	ccr

Ces revues font l'objet d'analyses documentées et centralisées par le Contrôle Central des Risques qui en assure un reporting au Comité Risques. L'ensemble de ce nouveau process a été formalisé aux travers de procédures.

Le risque né est analysé dans le cadre du comité risques, les contreparties sont ciblées à partir des simulations d'entrées en créances douteuses à horizon d'un et deux mois. Les responsables du recouvrement, de l'animation des risques, les responsables des Directions concernées présentent les solutions bancaires possibles ou confirment la situation de risque « avérée ». La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provision aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Comité des Risques.

1 Risque de crédit & contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

La création de la filière Risques en Septembre 2010 avec le renforcement des fonctions de contrôle central et de pilotage des risques a permis d'améliorer significativement depuis le dispositif de surveillance et d'alerte :

- Reporting spécifique bi mensuel des entrées potentielles en CDL par marché à horizon 2 mois.
- Déploiement sur tous les marchés et réseaux d'un outillage à partir des encours Bâle II (tableau de bord mensuel sous intranet) offrant une vue complète sur l'ensemble des risques crédit en stock et en évolution (synthétique et détaillée au contrat, statique et comparative).
- Intensification des revues de portefeuille (extension au Contentieux, pré contentieux, agence des professionnels, création d'un portefeuille spécifique Contrôle Central des Risques par exemple), et mise en place d'un outil de suivi des décisions prises lors de ces revues.
- Analyse des dégradations intra sensibles, filières risquées (détection, surveillance, évolution en synthèse et au contrat), et mise à disposition des différents responsables : agences des entreprises, engagement des professionnels, responsable du marché de l'agriculture,...

En fin d'exercice 2011, la Caisse régionale a créé un portefeuille dit d'affaires spéciales composé de contreparties en défaut et sensibles ; ce portefeuille est confié à un gestionnaire qui a en charge d'analyser, proposer des solutions de régularisation négociées, consolider les garanties sur ces contreparties afin de préserver au mieux les intérêts de la Caisse régionale. Un suivi est assuré au travers du Comité Risque.

Le dispositif de surveillance est organisé autour d'un Comité des Risques sous la responsabilité du RCPR (Responsable de la filière risques) et composé de la Direction Générale, des membres du Comité de Direction, du Responsable du recouvrement et du contrôleur central des risques. Ce Comité a pour objet :

- de suivre les indicateurs risques crédit,
- de décider sur des dossiers individuels identifiés lors des revues de portefeuille ou de leur examen en phase précontentieuse,
- d'examiner les principaux dossiers (sains ou CDL) par secteur d'activité,
- de statuer sur les provisions associées aux dossiers examinés,
- de valider l'agrégat Coût du Risque Crédit au moins au trimestre,
- de décider du passage en pertes des dossiers de crédit,
- d'informer l'organe exécutif sur la situation de la Caisse Régionale à partir des indicateurs Bâle II (EAD, EL, filières risquées, évolutions),
- de valider les différentes politiques de la Caisse Régionale relative au crédit (politique crédit, politique de provisionnement, procédures de recouvrement, schéma délégataire).

Il est aussi une instance au travers de laquelle tout reporting, pour exemple : BALE 2, revues de portefeuille est assuré à la Direction Générale.

Par ailleurs, concernant l'activité de sa succursale en Espagne, la Caisse Régionale a maintenu le dispositif déployé en 2010 qui s'appuie sur un Comité Risques mensuel dédié et sur un Comité marchand de biens mensuel dont les missions sont de :

- procéder à une revue des créances saines dès l'apparition du troisième impayé afin d'anticiper le cas échéant la bascule en créances douteuses et le processus de recouvrement après examen des différentes solutions bancaires.
- procéder à une revue des créances CDL en gestion succursale afin de statuer sur la nécessité d'activer le processus de recouvrement contentieux.
- effectuer une revue des créances saines ayant fait l'objet d'une restructuration.
- décider des mises à prix des biens et de l'intention de gestion au cas par cas (vente, mise en état, location).

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale Sud Méditerranée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. La Caisse Régionale a opté pour un seuil d'éligibilité égal à 20 M€ à partir duquel elle s'engage à présenter toute contrepartie éligible dans les meilleurs délais et pour un seuil optionnel fixé à 10 M€. Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50%).

Ce seuil d'éligibilité est déterminé pour une période de 3 ans et a été revu le 1^{er} juillet 2010.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est couverte à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La situation de la Caisse Régionale selon cette approche se présente comme suit au 31/12/2012 pour son activité hors succursale en Espagne :

Evolution des encours (Encours brut bilan, en k€)						
Segment du partenaire	31/12/2011			31/12/2012		
	Encours Défaut	Total Encours	Taux Défaut	Encours Défaut	Total Encours	Taux Défaut
Banque de détail						
Particuliers	55 368	2 114 084	2,62%	55 875	2 144 123	2,61%
Agriculteurs	15 874	264 923	5,99%	17 370	256 251	6,78%
Professionnels	51 969	539 222	9,64%	54 689	534 094	10,24%
Professionnels (Ag. Entreprises)	3 713	37 092	10,01%	3 885	32 496	11,96%
Associations	679	5 161	13,15%	415	2 862	14,51%
sous-totaux	127 602	2 960 482	4,31%	132 234	2 969 826	4,45%
Grande clientèle						
Entreprises	26 339	541 554	4,86%	21 635	513 711	4,21%
Collectivités publiques	12 456	628 051	1,98%	9 510	668 993	1,42%
Professionnels de l'immobilier	9 888	55 550	17,80%	14 118	64 550	21,87%
sous-totaux	48 683	1 225 154	3,97%	45 264	1 247 254	3,63%
Non-affecté		23 015			4 634	
Total (données comptables)	176 285	4 208 652	4,19%	177 498	4 221 714	4,20%

Dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2011, la Caisse Régionale a mis en œuvre les stress scenarii préconisés par le Groupe CA à savoir :

- **Stress de sensibilité sur les Grandes Clientèles** (Entreprises et Professionnels de l'Immobilier) qui consiste à choquer (technique du denotching) de façon progressive les contreparties en fonction de leur notation.
L'impact pour la CR mesuré sur la base des encours au 31/12/2011 (EAD de 714,4 millions d'€) se traduit par une perte attendue à 1 an (EL) de 52,1 m€ contre 24,4 m€ de perte attendue réelle.

- **Stress macro économique sur l'ensemble de la clientèle** (hors Collectivités Publiques de manière à avoir les encours les plus risqués sur les bases à stresser) qui consiste, en fonction d'hypothèses économiques définies au niveau du Groupe, à choquer l'ensemble des encours Crédits de la Caisse régionale selon une approche différenciée par filière.
L'impact pour la CR mesuré sur la base des encours au 31/12/2011 (EAD de 3 821 m€ / EL de 131,8 m€) se traduit par une perte attendue stressée à 1 an de 136,8 m€ et de 144,5 m€ à 2 ans.

Dans une conjoncture économique toujours délicate pour les Entreprises, certaines filières agricoles et la promotion immobilière, les risques liés à l'activité crédit se traduisent comptablement au 31 décembre 2012 par :

- Un niveau de créances douteuses et litigieuses de **287,8 millions d'euros** en hausse de 11,6 % par rapport au 31 Décembre 2011, et représentant 6,21 % de l'encours de créances de la Caisse régionale soit + 0,67 point par rapport à fin 2011. Hors succursale, les créances douteuses et litigieuses augmentent de 0,18 % et représentent 4,12 % du total des créances.
- Un niveau de provisions constituées de **164,3 millions d'euros** en hausse de 11,1% par rapport au 31 Décembre 2011 représentant un taux de couverture de 57,1% de l'encours douteux et litigieux. Hors succursale, les provisions s'élèvent à 118,3 millions d'euros et le taux de couverture augmente de 1,97 point pour s'établir à **68,1 %**.
- Un niveau de provisions collectives s'appuyant sur les outils Bâle II de cotation des contreparties LUC (banque de détail) et OCE (banque entreprises) de **37,2 millions d'euros**.
- Une provision sectorielle couvrant un risque crédit en Espagne de **11,1 millions d'euros**.
- Une provision pour dépréciation des biens saisis pour **22,1 millions d'euros**, dont 21,7 Millions d'euros sur la succursale à Barcelone.

Un tableau sur l'exposition maximale ainsi que la ventilation des encours est repris au niveau de la note 3.1 des annexes aux comptes consolidés.

2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La politique générale d'intervention sur les marchés financiers de la Caisse Régionale, approuvée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale, définit les objectifs de contribution de l'activité à la performance globale de l'entreprise et autorise un niveau de risque associé.

Les orientations majeures adoptées dans le cadre de cette politique générale d'intervention sont :

- Pérenniser et optimiser le PNB des exercices futurs
- Préserver la valeur patrimoniale des actifs gérés

La Caisse Régionale dispose d'un portefeuille titres de placement et titres d'investissement. Elle recourt à des produits structurés dans le but de diminuer la volatilité des sous-jacents investis (Ex : TCN indexés actions / protection en capital). Concernant le portefeuille titres de placement, la Direction Générale définit une allocation cible annuelle respectant les limites de VaR et de stress scénarii validée par le Conseil d'Administration.

Les opérations traitées sont exécutées dans le cadre strict des décisions du Comité Financier. Elles sont soumises à la signature exclusive de la Direction Générale ou du Directeur Financier.

La valorisation du portefeuille est effectuée par le Back Office Trésorerie rattaché au service comptabilité et s'opère en 2 étapes :

- L'ensemble des valeurs liquidatives des titres détenus est archivé. Les titres qui le permettent (TCN indexés) font l'objet d'une cotation en interne afin d'effectuer un contrôle de cohérence.
- La valorisation du portefeuille est ensuite contrôlée et communiquée par l'unité contrôle comptable et financier rattachée à la Direction Financière, les valeurs liquidatives sont archivées et restent à la disposition des différents niveaux de contrôle. Le service comptabilité enregistre les éventuelles variations de valeur de marché.

Les limites globales sont les suivantes :

A. Limite sur la VAR (Value At Risk modèle retenu par CA S.A)

- L'exposition du Portefeuille de Titres de Placement de la Caisse Régionale doit respecter un niveau de VaR, sur un horizon de temps de 1 mois et à un niveau de confiance de 99 %.

- **Seuils d'alerte**

- Alerte de niveau 2 : Conseil d'Administration

La perte potentielle maximum issue de la VaR acceptée en m€ est défini par 20% du Résultat Net Comptable. Le Conseil d'Administration doit être alerté lorsque le niveau est dépassé soit 5,7 millions d'euros.

- Alerte de niveau 1 : Comité Financier

La perte potentielle maximum issue de la VaR acceptée en m€ est défini par 50% de la limite de niveau 2 soit 10% du Résultat Net Comptable. Le Comité Financier est alerté lorsque le niveau est dépassé soit 2,8 millions d'euros.

B. Stress scénario sur le portefeuille

- Montant de perte résultant de l'application de scénarii de stress adverses dont les hypothèses sont adaptées à la structure du portefeuille.

- **Seuils d'alerte**

- Alerte de niveau 2 : Conseil d'Administration

La perte maximum issue du stress scénario acceptée en millions d'euros après consommation des plus values latentes est défini par 20% du Résultat net Comptable. Le Conseil d'Administration doit être alerté lorsque le niveau est dépassé soit 5,7 Millions d'euros.

- Alerte de niveau 1 : Comité Financier

La perte maximum issue du stress scénario acceptée en millions d'euros après consommation des plus values latentes est égale à 50% de la limite de niveau 2 soit 10% du Résultat Net Comptable. Le Comité Financier est alerté lorsque le niveau est dépassé soit 2,8 millions d'euros.

De plus la Caisse Régionale a mis en place des seuils d'alerte de gestion par compartiment homogènes d'actifs.

Les limites opérationnelles sont les suivantes :

- La Caisse Régionale s'interdit de souscrire dans des fonds ayant une liquidité supérieure à 1 mois
- Stop loss par classe d'actif (issus du scénario catastrophe préconisé par Crédit Agricole S.A)
 - crédit : - 50% de la valeur de souscription ou 2 M€
 - immobilier : - 40 % ou 2 M€.
 - matières premières : - 35 % ou 2 M€.
 - actions : - 35% de la valeur de souscription ou 2 M€.
 - convertible : - 14 % ou 2 M€.
 - gestion alternative : -10% de la valeur de souscription ou 2 M€
- Take profit par classe d'actif : +10% de la valeur de souscription

Nb: les produits garantis en capital sont exclus du périmètre des stop loss et takes profit

- Limite globale de moins value nette de 2 % des Fonds Propres Consolidés.
- Portefeuille Titres de Placement hors groupe \leq 15% des FP CRD soit 58,8 Millions d'€uros.
- Encours par contrepartie hors groupe \leq 3% des FP Consolidés) soit 11,7 Millions d'€uros.
- Concentration du risque « gérant » : Position gérant hors groupe < 20% / Total Titres de Placement (cette limite ne s'applique que pour un portefeuille Titres de placement supérieur à 20 Millions d'€uros)

Ainsi, au 31 décembre 2012, la Caisse Régionale détient un portefeuille de Titres de Placement de **10,5 Millions d'€uros** en valeur de marché contre 9,6 Millions d'€uros au 31 décembre 2011. Il est à noter qu'aucun investissement n'a été réalisé en titres de placement au cours de l'exercice, conformément à la politique financière validée par le Conseil d'Administration.

3 Risques de taux

La mesure du risque de taux est réalisée en 2012 au moyen de l'outil CRISTAUX 2 (logiciel développé et maintenu par Crédit Agricole SA).

Cet outil permet de tenir compte, en plus des impasses à taux fixe, des effets fixings (taux révisables considérés comme fixes jusqu'à la date de prochaine révision) et des équivalents delta (encours capés pouvant être considérés comme fixes au vu des paramètres de taux).

La principale mesure de risque retenue est la notion de « gap statique ». Cette mesure correspond à la somme des emplois adossés à des ressources ayant un type de taux différent.

L'outil CRISTAUX 2 fournit aussi une mesure de VAN issue de ces impasses.

La fréquence d'analyse est mensuelle avec un reporting en Comité Financier auprès de la Direction Générale et une présentation semestrielle au Conseil d'Administration.

Conformément aux obligations prudentielles demandées par le régulateur, la Caisse Régionale utilise 2 types de limites :

La « Limite VAN »

Choc normatif retenu :

Le choc de taux normatif utilisé dans le calcul vise à respecter un lien de cohérence avec la volatilité des taux dans la devise native du risque à mesurer.

- pour les devises du G10, le choc retenu est une translation de 200 points de base.
- pour les autres devises, le choc est calibré de manière adaptée, tenant notamment mais non exclusivement compte de la volatilité des taux de la devise concernée.

Modalités de calcul :

Le choc de taux est appliqué sur le gap considéré. La sensibilité en valeur est calculée comme la somme des sensibilités de chaque bande de maturité actualisées avec la courbe de taux zéro coupon choquée. Le calcul est réalisé sur chaque type de gap :

- Gap « Taux fixe » et gap « Inflation » : le choc est appliqué sur les encours de référence de chaque période et sur la durée représentant l'échéance moyenne de la période,
- Gap « Equivalent Delta » : le choc est appliqué sur l'équivalent delta calculé avec les conditions de marché prévalant à la date de la mesure. Il est appliqué sur les encours de référence de chaque période et sur la durée représentant l'échéance moyenne de la période.

Calibrage :

Le calibrage de la limite doit être établi en cohérence avec les critères énoncés précédemment.

La limite doit être inférieure à 10% des Fonds Propres de la Caisse Régionale. Les Fonds Propres retenus pour ce calibrage sont les Fonds Propres prudentiels du périmètre visé, au sens réglementaire, usuellement désignés sous les termes « Tier 1 » et « Tier 2 » (après déductions des participations) à la date de calibrage.

La « Limite Gap »

Les limites de concentration en gap complètent le dispositif de limites en sensibilité, pour éviter les trop fortes concentrations de risque sur certaines maturités.

Elles s'appliquent au minimum sur 10 ans et au maximum sur 15 ans. Au-delà de cet horizon, l'entité ne pourra que réduire par des opérations financières la position de taux issue de son activité courante.

Elles sont obligatoirement symétriques à l'actif et au passif.

- Une première limite appliquée au gap est définie sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles.
- Une 2ème limite appliquée également au gap synthétique est définie sur l'horizon long terme, soit au maximum jusqu'à la quinzième année civile incluse.
- La limite gap de l'année N+1 est forcément inférieure ou égale à celle de l'année N

Calibrage :

Le calibrage maximum de la limite doit être inférieur aux niveaux ci-dessous

- Sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB annuel budgété.
- Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB annuel budgété.

En 2012, la Caisse Régionale a poursuivi son objectif de ne pas être exposée à une variation de taux et a ramené le calibrage de sa limite à 2,5% du PNB annuel budgété pour les années 1 et 2 et à 2% pour l'exposition à moyen long terme.

Application :

Les limites s'appliquent sur des gaps annuels :

- Pour la 1ère année, application de la limite sur le gap annuel exprimé en glissant, c'est-à-dire sur la moyenne des encours mensuels des 12 premiers mois à venir.
- À partir de la deuxième année, application sur le gap annuel civil, c'est-à-dire sur l'encours moyen de l'année civile considérée.

Au 31 décembre 2012, la Caisse Régionale a neutralisé son exposition aux variations de taux sur la période 0-1 an et reste également neutre à la sensibilité des taux sur 30 ans.

4 Risque de change

Le risque de change opérationnel est dû à la mise en place d'opérations en devise qui ne sont pas couvertes dans le bilan.

La Caisse Régionale n'a pas de position de change significative, le total des contre-valeurs en euros est de 1,1 Millions d'€uros à l'actif comme au passif essentiellement sur du dollar US à rapporter à un total bilan consolidé de 5 510 millions d'€uros.

5 Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Dans le cadre de sa politique générale de risque de marché, la Caisse Régionale mesure sa perte probable de PNB à l'intérieur d'un scénario catastrophe selon des hypothèses émises par le groupe.

En outre, les allocations de portefeuilles « titres » sont établies à partir du modèle statistique « Value at Risk » qui définit, en fonction de l'exposition choisie sur chaque classe d'actifs, la distribution des couples rendement-risque. Le modèle peut ainsi indiquer la perte maximale que peut générer le portefeuille pour un intervalle de confiance donné.

6 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité.
- l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité (applicable au 30 juin 2010) et définissant les deux approches standard et avancée.
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard. Sur l'année 2012, la Caisse Régionale a géré son exposition au risque de liquidité avec les deux approches :

- L'approche réglementaire (l'Autorité du Contrôle Prudentiel) dite approche standard comprenant :
 - le respect du ratio de liquidité à moins d'un mois
 - la mesure du tableau de flux de trésorerie à la semaine
 - la mesure du tableau des coûts de refinancement
- l'approche interne (Groupe) dite approche avancée comprenant :
 - le respect du test de résistance à un risque systémique (1 an)
 - le respect du test de résistance à un risque idiosyncratique (1 mois)
 - le respect du test de résistance à un risque global (15 jours)
 - le respect du risque de concentration d'échéance
 - le respect du risque de prix lié à l'existence d'une position de transformation en liquidité

La Caisse régionale a respecté l'ensemble des mesures sur l'année 2012.

7 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

8 Risques opérationnels

Un risque opérationnel est un risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

Cette définition englobe les catégories de risques suivantes (typologie de risques opérationnels Bâle II) :

- Fraude interne
- Fraude externe
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail
- Relations clientèle, produits et pratiques commerciales
- Dommages aux actifs corporels
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes
- Traitement des opérations et gestion des processus

En 2012, La Caisse Régionale a rédigé une politique dédiée aux Risques Opérationnels.

La gestion du risque opérationnel s'effectue à trois niveaux :

1/ La collecte et la déclaration des incidents

Les unités déclarantes de la caisse Régionale sont tenues de déclarer mensuellement avant le 10 de chaque mois tout incident sur base individuelle, dès lors que l'une de ses conséquences financières est supérieure ou égale à 1.000 €. En deçà de ce seuil, des incidents de même nature (nature de l'incident et de sa cause, domaine d'activité concerné, période de survenance) et leurs conséquences financières associées pourront être agrégés, à condition d'indiquer le nombre (même approximatif) d'incidents unitaires, mais sans compensation des pertes et des gains éventuels.

La Caisse Régionale a mis en place des limites et seuils au-delà desquels elle doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes et réintégrer les limites et définir ainsi le risque résiduel approprié

Les limites se répartissent par catégorie de Bale et sont mesurés en fonction du PNB d'activité de l'année précédente. La limite globale de perte liée aux risques opérationnels a été fixée à 1% du PNB. Sur l'année 2012 la Caisse Régionale respecte cette limite puisque la mesure est de 0.49%.

2/ Le calcul des exigences en Fonds Propres

La Caisse Régionale a actualisé ses « scénarios majeurs » en terme de risques opérationnels. Ces cotations ont permis de calculer l'Exigence en Fonds Propres réglementaires pour une banque au titre du risque opérationnel.

3/ La Cartographie des Risques Opérationnels

La Caisse Régionale met en place une cartographie des risques opérationnels. Cette dernière a pour objectif une appréciation du niveau d'exposition aux risques et des actions à mener pour gérer ces risques.

LES COMPTES DE L'EXERCICE

LES COMPTES SOCIAUX

LE BILAN

Au 31 décembre 2012, le total du bilan atteint **5,350 Milliards d'euros**, en progression de 0,94%. Cette position fin d'année traduit une stabilité de l'activité.

- A l'actif :

- Les **opérations interbancaires et internes au réseau** Crédit Agricole concernent, pour l'essentiel, des placements et avances à CA SA. L'augmentation s'explique principalement par la souscription d'un prêt en blanc auprès de CASA dans le cadre du préavis de non renouvellement d'un accord de refinancement pour 100 M€ et par la souscription de titres OAT pour 17,6 M€.

- Le poste principal est constitué par les **opérations avec la clientèle (créances pour l'essentiel)**, nettes de provisions, qui baissent de **0,8 %**. L'encours de crédit diminue de 0,4% sous l'effet contrasté d'une hausse de 0,3% pour l'activité domestique et de -7,5 % pour l'activité en Espagne. L'effort de couverture des risques qui s'est poursuivi sur l'exercice permet de porter le montant des provisions à 164,3 M€ (contre 147,9 M€ en 2011). Le taux de couverture global des créances douteuses et litigieuses est en léger retrait à 57,11 % contre 57,35% en 2011, malgré une augmentation significative sur chaque zone géographique : + 1,9 point en métropole et + 1 point en Espagne.

- Les **opérations sur titres** sont stables sur l'exercice et s'élèvent à 63,5 M€ au 31 décembre 2012.

- Les valeurs immobilisées parmi lesquelles sont comptabilisées les participations financières et les immobilisations corporelles sont également stables sur l'exercice à **315,3 millions d'euros** au 31 décembre 2012. Ce compartiment comprend les immeubles hors exploitation loués en Espagne qui progressent de 1,3 M€ en valeur nette et intègre une dépréciation complémentaire de 1 M€ sur le titre Sacam International.

- Au passif :

- Les opérations internes au réseau sont constituées des avances de CA SA et d'autres refinancements. Elles permettent de compenser l'insuffisance de nos ressources d'épargne pour couvrir le développement de notre activité crédit. Ces ressources sont en baisse de 3,30% sur l'exercice à **2,854 Milliards d'euros**.

- Les autres ressources s'élèvent à **1,545 Milliard d'euros** et affichent une **progression de 9% grâce à une forte hausse des comptes et dépôts à terme (+27%) et une croissance des dépôts à vue (+ 1.2%)**. Cette évolution traduit la politique volontariste menée par la Caisse régionale de collecte auprès de sa clientèle afin de réduire le déficit crédit – collecte bilancielle et ainsi sa dépendance aux marchés financiers.

- Les dettes représentées par un titre sont en diminution de 3,6% à 152,4 M€ du fait de l'arrivée à échéance de certificats de dépôts négociables clientèle pour 5,8 M€.
- Les provisions et dettes subordonnées s'élèvent à **78,3 Millions d'euros en progression de 2,5%**. Cette rubrique est principalement composée des provisions collectives issues du dispositif Bâle 2 et d'une provision filière Espagne pour **48,2 Millions d'euros**, de dettes subordonnées pour **15 Millions d'euros**. Concernant les fonds pour risques bancaires généraux ils restent stables à **7,5 Millions d'euros**.

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME », complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, a introduit de nouvelles obligations en matière de délais de paiement. Ces deux textes ont été repris dans l'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce.

La Caisse régionale Sud Méditerranée respecte les obligations introduites par la loi dite « LME » en matière de délais de paiement. Au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 6,750 millions d'euros, ces factures datées de novembre ou décembre 2012, ont été réglées dans leur majorité en janvier et février, le reliquat constituant des factures en litige.

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 5, 726 millions d'euros, ces factures datées de novembre ou décembre 2011, avaient été réglées dans leur majorité en janvier ou février.

- Enfin, les capitaux propres, composés du capital social et des réserves, ont été augmentés de la part conservée du résultat de l'exercice 2011 pour 25,9 M€ ; en y ajoutant le résultat de l'exercice 2012, ils atteignent **617,1 millions d'euros**.

- **Au hors bilan :**

- Les engagements de financements donnés s'élèvent à 746,2 M€ en baisse de 18 %. Ils sont constitués des engagements donnés à Crédit Agricole S.A. pour renforcer sa solvabilité (201 millions d'euros Opération Switch) et des engagements donnés à la clientèle (part non utilisée des ouvertures de crédits et crédits non encore réalisés).

- Les engagements de financements et de garanties reçus enregistrent une hausse de 5,6% à 1,216 Milliard d'euros en raison des garanties reçues par la société de caution CAMCA (+15 m€) et d'un nouvel accord de refinancement reçu de CA SA en matière de liquidité.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le PNB s'est élevé à **171,3 millions d'euros** en diminution de 5,1 %.

Il est composé du PNB d'activité qui s'établit à **162,3 Millions d'euros**, en progression de 0,3 % sur l'exercice traduisant à la fois l'activité commerciale et un contexte de taux plus favorable.

Il est aussi composé du PNB issu de l'activité de gestion de portefeuille qui diminue de 52% du fait principalement de l'absence de dividendes reçus de CA SA, pour s'établir à **9,0 millions d'euros** (en y incluant le PNB divers pour 0,1 M€).

➤ L'analyse par compartiment du PNB met en évidence les constats suivants :

- La marge d'intermédiation globale est en augmentation sensible de 2,3% et atteint 95,9 M€ au 31/12/2012. Elle est composée de trois compartiments qui connaissent des évolutions différentes
 - le compartiment crédit est en recul de 2,3 % sous l'effet de taux révisés à la baisse et de volumes de réalisations en baisse, générant de moindres commissions annexes.
 - le compartiment collecte est en hausse de 4,1% sous l'effet de la forte progression des ressources clientèle de type DAT quasiment neutralisé par l'effet prix lié à la collecte d'épargne centralisée dont le coût pour la caisse régionale est indexé sur l'Euribor 1 mois.
 - Le compartiment trésorerie et transformation est en baisse de 11,6% ; il est caractérisé par des effets taux et volume positifs qui ont réduit la charge de refinancement. En revanche, l'effet taux a pesé négativement sur les produits des instruments financiers couvrant l'exposition de la CR au risque de taux.

- La marge sur commissions est en baisse de 2,3% et atteint 66,3 M€.

L'ensemble des composantes de cette marge est en diminution sur l'exercice à l'exception de la marge sur Commissions d'assurances des biens et des personnes qui est stable. Ainsi la marge sur opérations bancaires recule de 3,8 % à 34,5 M€ ; elle est affectée par la nouvelle tarification entre les banques portant sur les opérations liées aux cartes de paiement pour 0,4 M€ et par la baisse des commissions de dysfonctionnement des comptes pour 0,6 M€.

Au global la marge sur commissions voit son poids dans le PNB d'activité baisser à 40,8% (contre 42 % en 2011).

- La marge sur portefeuille accuse la plus forte baisse des compartiments du PNB et s'élève à 8,9 M€. L'absence de dividendes de Crédit Agricole SA représente un manque à gagner de 7,9 M€ sur ce compartiment auquel il faut ajouter les effets de la mise en œuvre de la convention de solvabilité au sein du groupe (remboursement des titres T3CJ et avances en compte courant : impact PNB de – 5,2 M€ ; rémunération des garanties switch : impact PNB de + 4,1 M€).

➤ **Les charges de fonctionnement nettes s'élèvent à 103,9 Millions d'euros** en augmentation de 4,9% par rapport à 2011 :

- Les charges de personnel représentent 53,5 % du total des charges et progressent de 2,3 %. Cette évolution traduit à la fois la progression de la masse salariale, une revalorisation des engagements sociaux dont IFC liés à la baisse du taux d'actualisation et une diminution de l'enveloppe d'intéressement et de participation.

- Les autres charges de fonctionnement qui s'élèvent à **48,3 millions d'euros** sont en **forte augmentation (+7,9%)**. Cette progression s'explique par les charges informatiques du projet NICE, le reclassement de la dépréciation des biens loués en Espagne en immeubles hors exploitation et par l'augmentation des taxes bancaires.

➤ **Le Résultat Brut d'Exploitation** – compte tenu de ce qui précède – est pris dans un effet ciseaux et se contracte de 17,2 % pour s'établir à **67,4 Millions d'euros**.

Dans un contexte de crise économique, les dotations nettes aux provisions crédit s'élèvent à **34,4 millions d'euros** se décomposant de la manière suivante :

- Dotation nette France : 7,5 Millions d'euros
- Dotation nette Espagne : 25,0 Millions d'euros (dont 11,8 M€ au titre des dépréciations de biens immobiliers saisis)
- Dotation sur provision Bâle 2 : 1,3 Millions d'euros
- Dotation sur provision filière Espagne : 0,6 Millions d'euros

➤ Après constatation d'un résultat net sur actif immobilisé de – 1,3 **Millions d'euros**, lié essentiellement au complément de provisionnement des titres SACAM international, le résultat courant avant impôt s'élève à **31,6 Millions d'euros**.

➤ La charge fiscale est de **18,0 Millions d'euros** en forte progression de 40 % sous l'effet de l'absence de levier fiscal sur les dividendes et de l'absence d'intégration fiscale de l'activité en Espagne.

Le Résultat Net Comptable s'élève ainsi à **13,6 Millions d'euros** en diminution de 52,4%. En conséquence, le Résultat distribué s'élèvera globalement à **1,6 millions d'euros** dont **1,0 million d'euros** pour les certificats coopératifs d'associés détenus par Crédit Agricole S.A.

➤ Le résultat conservé par la Caisse régionale est donc de **12,0 millions d'euros**, affecté à hauteur de **9,0 millions d'euros** à la réserve légale et **3,0 millions d'euros** aux autres réserves.

Sous l'effet de plusieurs facteurs exceptionnels, le résultat net 2012 accuse une baisse importante. Pour autant, cette évolution n'affecte pas la politique d'investissement et de développement commercial de la Caisse régionale sur son territoire. Son niveau lui permet de consolider ses fonds propres : le ratio de solvabilité de la Caisse Régionale évolue de 12,97% au 31 Décembre 2011 à 13,41% au 31 Décembre 2012, bien supérieur au minimum demandé par le régulateur.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital	28 057	28 057	28 057	28 057	28 057
Produit net bancaire	171 350	180 567	182 726	179 688	171 355
Charges générales d'exploitation yc amorts et dépréciations	-103 939	-99 124	-94 955	-90 495	-89 932
Résultat brut d'exploitation	67 411	81 443	87 771	89 193	81 423
Coût du risque	-34 402	-37 731	-29 593	-25 492	-23 574
Résultat d'exploitation	33 009	43 712	58 178	63 701	57 849
Résultat net sur actifs immobilisés	-1 349	-2 269	-1 117	330	167
Résultat courant avant impôt	31 660	41 443	57 061	64 031	58 016
Résultat Exceptionnel				-906	-864
Impôt sur les bénéfices	-18 039	-12 834	-17 411	-19 721	-13 578
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 621	28 609	39 650	43 404	43 574

LES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 51 Caisses Locales qui lui sont affiliées. Ils sont présentés selon les normes comptables internationales IFRS qui imposent une approche économique des comptes, en retraitant les impacts fiscaux (impôts différés notamment) et surtout en incluant la méthode de la juste valeur conduisant à une évaluation des actifs et passifs à leur valeur de marché. Par ailleurs les opérations réciproques entre les différentes entités consolidées sont annulées.

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée établit ses comptes consolidés conformément aux normes IAS/IFRS adoptées par l'Union européenne.

Les principaux impacts liés aux écritures de consolidation sont repris ci-dessous :

- neutralisation des écritures réciproques entre la Caisse Régionale et les Caisses Locales
- application des normes comptables internationales

Capitaux propres consolidés

Le total des Fonds Propres consolidés au 31 Décembre 2012 est de **652,5 Millions d'€uros** en augmentation de **6,8 Millions d'€uros** par rapport à 2011.

Cette variation s'explique essentiellement par la prise en compte du résultat net consolidé 2012 pour **8,6 Millions d'€uros**.

Par ailleurs, on notera une variation des écarts de réévaluation soit :

- Retraitement de l'écart actuariel sur les engagements sociaux des frais de personnel vers les Capitaux Propres. La baisse du taux Iboxx retenu pour l'actualisation des engagements a conduit à un retraitement 1,0 Million d'€uros par rapport à 2011.
- Transfert vers le compte de résultat de la dépréciation de la SAS SACAM International enregistré en capitaux propres pour 3,5 Millions d'€uros résultant de l'atteinte des critères définitifs de dépréciation durable. Par ailleurs un complément de 1,0 Million d'€uros a été enregistré dans les comptes en 2012 portant ainsi à 4,5 Millions d'€uros la dépréciation totale sur ce titre venant en diminution du compte de résultat.
- la Méthode de valorisation du titre SAS Rue La Boétie.
Dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action se traduit par un écart croissant constaté durablement entre ce dernier et le prix de l'action fixé par la convention de liquidité. Ainsi les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine :
 - une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisé à un taux de marché,
 - une valorisation de l'actif net du Groupe,
 - une valorisation fondée sur des cours de bourse complété d'une prime de contrôle,
 - une valorisation par référence aux transactions internes.

Au quatrième trimestre 2012, les travaux de valorisation ont permis de déterminer la valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-dessus qui ressort à **13,64 €uros**.

Au 31 Décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût conformément à la norme IAS 39. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit **14 €uros**.

Les impacts comptables qui en résultent sont les suivants :

- En compte de Résultat, constatation d'une dépréciation de 5,9 Millions d'€uros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 1,8 Millions d'€uros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 €uros et la valeur historique des titres à la même soit **13,89 €uros** par titre.

Ces opérations entraînent une baisse du résultat consolidé au 31 Décembre 2012 de **4,1 Millions d'€uros**, et la diminution de **1,8 Millions d'€uros** des Capitaux Propres représentatifs des gains latents de la valorisation du titre à Septembre 2012.

⇒ Passage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres consolidés

(en M€)	12-2012	12-2011
Capitaux propres sociaux	617,1	606,3
Neutralisation titres de participation des CL à la CR	-21,0	-21,0
Capital des Caisses locales	19,5	19,7
Réserves des Caisses locales (yc dividendes)	8,9	8,8
Réserves consolidées	29,8	28,3
<i>Dont FRBG & provisions réglementées</i>	<i>8,4</i>	<i>8,4</i>
<i>Dont Réserves / dérivés</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,3</i>
<i>Dont Impôts différés</i>	<i>19,4</i>	<i>19,4</i>
<i>Dont Autres réserves</i>	<i>2,7</i>	<i>0,8</i>
Ecarts de réévaluation net d'ID	3,2	2,1
Dont Plus value / SAS La Boétie	-	1,8
Résultat IFRS	-5,0	1,5
Capitaux propres consolidés	652,5	645,7

Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Sud Méditerranée est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (tier 1)	418 410	391 929
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	418 410	391 929

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Sud Méditerranée doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2012 comme en 2011, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a répondu aux exigences réglementaires.

Les fonds propres prudentiels s'établissent à **418,4 Millions d'€uros**, en évolution de 6,76 % par rapport au 31 Décembre 2011. Ainsi le ratio transitoire Bale II (« CRD ») relatifs aux exigences de fonds propres est de **13,51 %** au 31 Décembre 2012 contre 12,93 % au 31 Décembre 2011.

Les ratios règlementaires n'ont pas vocation à faire l'objet d'examen particulier par les commissaires aux comptes.

Résultat consolidé

Le Résultat net consolidé en baisse de plus de 71 %, atteint quant à lui **8,6 Millions d'€uros** contre 30,1 Millions d'€uros en 2011.

Passage du résultat social au résultat consolidé

(en M€)	12-2012	12-2011
Résultat social	13,6	28,6
Instruments dérivés de Trading (Net d'ID)	1,1	- 0,7
Provisions / Titres AFS	-	+ 0,1
Retraitement IAS 19	1,3	- 0,5
Annulation des dépréciations temporaires	-	+2,2
Transfert des dépréciations durables sur Sacam International) (1)	-3,5	-
Valorisation du titre SAS Rue La Boétie (1)	-4,1	-
Impôts différés	+ 0,2	+ 0,4
<i>Dont ID sur Provisions Collectives</i>	<i>+ 0,5</i>	<i>+ 0,6</i>
Résultat consolidé	8,6	30,1

(1) Les éléments relatifs au transfert de la dépréciation durable de la SAS SACAM International ainsi que la méthode de valorisation du titre SAS Rue La Boétie sont décrits au niveau des Capitaux Propres consolidés en page 32.

Bilan consolidé

Le Total bilan consolidé s'élève à **5,510 Milliards d'€uros** contre 5,401 Milliards d'€uros en 2011 soit une évolution de 2,02%.

Le passage du social au bilan consolidé se traduit essentiellement :

A l'actif :

- Inscription des provisions collectives en diminution des crédits pour 48 Millions d'€uros.
- Comptabilisation des instruments financiers et des éléments de couvertures à la juste valeur pour 188 Millions d'€uros.
- Elimination des comptes réciproques pour 4 Millions d'€uros.
- Prise en compte de la juste valeur des titres AFS pour 2 Millions d'€uros,
- Impôts différés actifs pour 21 Millions d'€uros,
-

Au passif :

- Evolution des capitaux propres pour 35 Millions d'€uros,
- Annulation au passif des provisions collectives et FRBG pour 56 Millions d'€uros.
- Comptabilisation des instruments financiers et des éléments de couvertures à la juste valeur pour 190 Millions d'€uros.
- Elimination des comptes réciproques pour 10 Millions d'€uros.

En synthèse, le bilan consolidé au 31/12/2012 enregistre une variation positive de **159 Millions d'€uros** par rapport au bilan social à la même date. Au 31/12/2011, cette dernière s'élevait à 100 Millions d'€uros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Caisse régionale a eu connaissance et a intégré dans les comptes annuels l'impact de la dépréciation provisoire de la SAS SACAM International pour 1 millions d'€uros sur la base d'une estimation communiquée par Crédit Agricole SA le 18 janvier 2013.

Les valeurs définitives des SAS SACAM International et SACAM Développement ont été arrêtées et communiquées par la FNCA le 4 février 2013 (basées sur la valeur retenue par CA SA dans le cadre de la dépréciation des écarts d'acquisition ayant donné lieu à un communiqué public le 1^{er} février 2013).

- Pour la SAS SACAM Développement, la nouvelle valeur fixée à 38,45 € est supérieure au prix moyen d'acquisition ne nécessitant aucun provisionnement.
- Concernant la SAS SACAM International, la nouvelle valeur est fixée à 8,75 €, inférieure à la valeur estimée au 18 janvier 2013. Le complément de provision de 0,436 million d'€uros n'a pas été enregistré dans les comptes au 31 décembre 2012. L'ajustement sera pris en compte au 1^{er} trimestre 2013.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Aucun évènement susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est intervenu suite à la clôture de l'exercice 2012.

PERSPECTIVES 2013

Le contexte économique s'annonce encore difficile en France en 2013. La croissance du PIB serait limitée à 0,4% (contre 0,1% en 2012). Les nécessaires efforts structurels de l'Etat pour réduire les déficits publics se traduiront par une forte hausse des prélèvements fiscaux et sociaux et par un freinage des dépenses. La poursuite de la hausse du chômage et la régression du pouvoir d'achat devraient peser sur la consommation et les mesures du pacte de compétitivité ne devraient jouer favorablement sur les investissements et les exportations qu'à partir de 2014.

Ces difficultés économiques et sociales sont encore plus marquées sur les territoires de la Caisse Sud Méditerranée. Pour autant, celle-ci poursuivra en 2013 ses efforts de gestion pour accompagner ses clients et pour soutenir l'activité économique locale. Surtout, la Caisse régionale entend préparer l'avenir et a mis en place un nouveau projet d'entreprise 2013-2014, « Pour une banque locale, indépendante et en développement ».

Il s'articule autour de trois projets fondamentaux et d'un défi :

- **Le Projet Satisfaction client**

Avec la mise en place d'une nouvelle démarche commerciale, la Caisse régionale prolonge ainsi sa stratégie de placer le client au centre de ses priorités. Celle-ci consiste, en s'appuyant sur les conseillers à appliquer des principes homogènes de relation clients, à développer l'écoute active et à appliquer des engagements de suivi.

- **Le Projet Mutualiste**

Il s'agit de faire de nos VALEURS et de notre organisation un LEVIER pour favoriser l'ACTION locale :

- Développer le sociétariat et le capital social
- Moderniser le réseau des Caisses locales (règles financières, harmonisation avec le réseau commercial, rôle des Caisses départementales)
- Organiser, structurer nos actions coopératives et mutualistes
- Développer une offre propre aux sociétaires

- **Le Projet Migration NICE**

La Caisse régionale Sud Méditerranée va migrer en 2013 vers le nouvel outil informatique commun à l'ensemble des Caisses régionales du Groupe ; Ce nouveau SI doit nous faire gagner en productivité, en innovation et en qualité de la relation client.

La mise en œuvre et la réussite des ces trois projets passe par la réalisation d'un défi collectif : « **NOUS** ». C'est par le professionnalisme, l'exigence et la responsabilité individuelle et collective de tous ses salariés que la Caisse régionale Sud Méditerranée renforcera sa reconnaissance comme partenaire de confiance sur ses territoires.

**RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R.
PAR LES ADMINISTRATEURS de la
C.R.C.A.M. SUD MEDITERRANEE
2012**

NOM – PRENOM	FONCTION	RESPONSABILITES EXERCEES Hors Crédit Agricole Sud Méditerranée
ARNAUDIES Alexandre	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président SCV Les Vignerons du Vallespir - Adm. Association Gestion et Comptabilité P.O. (CER) - Président ASA du Canal du Palau - Gérant EARL ALMA - Président Caisse Locale Porte du Vallespir
BAILS Jean-Pierre	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Sre Général Centre de Formation Agricole - Mbre Bureau Chambre d'Agriculture 66 - Administrateur BAGEEC - Président coopérative La Melba - Gérant EURL La Melba - Gérant SARL Melba International - Gérant SARL Melba Tunisie - Co Gérant SCI BAZAM - Président Assoc. Dptale des ASIA - Président Ass. pêches nectarines du Roussillon - Gérant EARL BAILS - Gérant SCEA Fruit de Crau - Gérant SARL AGROLANDER - Président Caisse Locale Ille/Têt
BASCOU Ghislaine	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Bureau du Conseil d'Administration des Vignerons de Trémoine - Membre du Bureau GDA Latour de France - Pdte Caisse locale Caramany-Trévillach-Bélesta
BENASSIS Michel	Président	<ul style="list-style-type: none"> - Président CRCA Sud Méditerranée - Adm. F.D.S.E.A. - Adm. Centre de Formation Agricole - Mbre Chambre Agriculture 66 - Gérant GAEC BENASSIS - Gérant SCI MB - Dirigeant rég. grpt employeurs de l'Horte - Co-gérant SCEA Le Pilou - Co-gérant SCEA Las Motas - Administrateur BforBank - Administrateur LCL - Membre du Comité d'Audit LCL - Membre du Bureau CNMCCA - Mbre bureau Chambre Régionale Agriculture L.R.

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R. (suite)

DE BRUYNE Marie-Anne	Vice-Présidente	<ul style="list-style-type: none"> - Associée EARL DE BRUYNE - Maire de REGAT (09) - Mbre du bureau Assoc. des maires 09 - Présidente Caisse Locale Lavelanet -
CAVILLE Louis	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. SICAREX MIDI ROUSSILLON - Adm. Assoc. Gestion et Comptabilité P.O. (C E R) - Adm. Group. Etu. Dev. Viti. (GEDV) - Associé S.C.I. La Paloise - Gérant S.C.I. l'Oratori - Gérant S.C.E.A. Domaine d'En Serrat - Président Caisse Locale Plaine du Tech
CORCOLES Théodore	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Mbre du Bureau Assoc. Guidon Solérien - Dirigeant Soc Exploit de l'Entreprise Théo CORCOLES - Gérant SCI SANT JULIA - Associé SCI LE MAS - Membre du Bureau Sté Syndicat Bâtiment TP - Membre du Bureau Fédération du BTP P.O.
FERRE Robert	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Chambre de Commerce P.O. - Administr. SCV Vignerons du Château de CALCE - Vice-Pdt ACATEX (Chambre des Métiers) - Adm Perpignan Roussillon Investissements (PRI) - Adm Plein Sud Entreprises Rivesaltes - Administr. Office Tourisme de Perpignan - Administrateur VISA pour l'Image - Président Caisse Locale Terre de Jaumet
GALIAY HOF Françoise	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente Caisse Locale de Canet/Ste Marie - Gérante SCI familiale « le Trébuchet »
GUICHET Danielle	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente SAS Pyrescom Canohès - Associée SCI Domaine des Tilleuls - Administrateur HGI (Holding Guichet Investissement) S.A. - Associée SCI MESPES - Gérante « Informatique Verte » Dom. les Tilleuls - Présidente Société Pesages & Volumétrie
HABERMACHER Olivier	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président SASU Acajou - SCI Acajou - Président Caisse Locale Argelès/St André

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R. (suite)

MAGALHAES	Jean	<ul style="list-style-type: none"> - Maire de Vicdessos - Membre Bureau communauté de communes Vallée de Vicdessos - Membre du Bureau Association Départementale des Lieutenants de Louveterie - Membre Bureau SIVOM Canton de Vicdessos - Membre Conseil d'Administration SMDEA (Syndicat mixte départ. Eau et Assainissement) - Membre Conseil d'Administration SMECTOM (Syndicat mixte collecte ordures ménagères) - Président Caisse locale de Tarascon
PALLURE Jean	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorier FDSEA des P.O. - Gérant EARL AGRICLAUDE - Délégué cantonal M.S.A. - Président Caisse Locale Porte de la Salanque - Président CLVD 66
PEYRATO Jean	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Société d'Elevage Agriculture montagnarde des P.O. - Adm. Syndicat Elevage Cerdagne Capcir - Adm. Comité de Dév. Cerdagne Capcir - Vice-Président CUMA SAILLAGOUSE - Conseiller municipal mairie Ste Léocadie - Président Caisse Locale Cerdagne Capcir
PRATX Michel	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Journal l'AGRI - Pdt Syndicat AOC abricots Rouges Roussillon - Gérant E.A.R.L. PRATX - Adm. Gpt . Emp. Local Famille PRATX - Président Caisse Locale Rivesaltes
PUJOL Bernard	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Pdt Syndicat Prod. Maïs semences en Ariège - Pdt Association Chasseurs Saverdun - Gérant GAEC LAPEYRE - Adm. Groupt des Multiplicateurs Pays Cathare - Adm. Section Semence AGPM - Conseiller Municipal à SAVERDUN (09) - Pdt Synd. Multiplicateur semence maïs 09 - Conseiller CDC Saverdun - Président Caisse Locale Saverdun

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R. (suite)

<p>PUJOL Jean-Luc</p>	<p>Secrétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Chambre d'Agriculture 66 - Gérant GFA La ROUREDE - Gérant EARL La ROUREDE - Associé CUMA St MARTIN - Trésorier Féd. Déplte du tourisme de terroir en Roussillon - Maire de Fourques - Conseiller communautaire Communauté des Aspres - Conseiller Régional Languedoc Roussillon - Vice-Président Confédération des Vins Doux Naturels - Vice-Président Pays Pyrénées Méditerranée - Président Caisse Locale Aspres
<p><u>REYMOND ANDRE</u></p>	<p>Vice-Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Syndicat Prod. Maïs semences Ariège - Membre Bureau Chambre d'Agriculture Ariège - Gérant GAEC REYMOND - Membre Associé SARL REYMAT - Gérant GFA de MATEBOURG - Membre Associé SCI AFFI - Membre Associé SARL DE MATEBOURG - Vice-Président Syndicat Irrigants Ariège-Hte Garonne - Adjoint Maire LE FOSSAT (09) - Président Caisse Locale Lezat - Président CLVD Ariège
<p>ROGER Jean-Marie</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur F.D.S.E.A. 66 - Administrateur Chambre d'Agriculture 66 - Président Coopérative Plaine du Roussillon - Gérant EARL La Clabe - Administrateur Groupe Saveur des Clos - Adjoint mairie Pézilla Rivière - Président Caisse Locale Pézilla-Corneilla
<p>RUMEAU Daniel</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mbre Chambre d'Agriculture 09 - Administrateur Syndicat Blonde d'Aquitaine (31 – 09 – 11) - Président Caisse Locale La Bastide de Sérrou 09

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R. (suite)


SALIES Jean-Louis	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Pdt SCV Les Vignerons en Terres Romanes - VPdt SICA Vignerons Catalans en Roussillon - Président Conseil Interprofessionnel Vins du Roussillon (CIVR) - Administrateur AFA TARERACH - Gérant GFA SALIES - Gérant EARL Mas BAYLLE - Président Syndicat Défense des vins des Côtes Catalanes - Pdt C.N.I.V. (Cté Nat interprof viticoles A.O.C.) - Administrateur SOPEXA - Trésorier Féd. des Interprofessions Viticoles du Languedoc-Roussillon (INTERSUD) - Administrateur Confédération nationale des Vins de Pays (CFVDP) - Président Caisse Locale de Vinça - Vice-Pdt Conseil supérieur de l'Oenotourisme
SCHMUTZ René	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Associé SCEA de Tambouret - Gérant SARL de Tambouret - Associé SCI Pimpan Matalene - Associé SAS PYRENERGIE - Adjoint Maire d'ESCOSSÉ (09) - Délégué Communauté de Commune de Pamiers - Président Caisse Locale de Pamiers
SEGUELAS Philippe	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant Jardins et Paysages - Administrateur (suppléant) CPAM de Foix - Président départ. Syndicat Paysagiste « UNEP » - Conseiller Chambre des Métiers - Président Caisse Locale de Foix
TERRE Guy	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Amicale des Administrateurs Caisse Locale St Girons - Président Caisse Locale de Couserans

Caisse Régionale Sud Méditerranée

COMPTES SOCIAUX 31 Décembre 2012

Arrêtés par le Conseil d'Administration de Sud Méditerranée
En date du 12 Février 2013

Perpignan le 26 Février 2013



Philippe AVELINE
Directeur Général

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012.....	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	29
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	30
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	32
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	35
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	37
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	38
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	38
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE..	39
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	39
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	40
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	41
NOTE 14 PROVISIONS.....	41
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	42
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	43
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	46
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	46
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	47
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	47
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	48
NOTE 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	48
NOTE 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	49
NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	52
NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	53
NOTE 26 REVENUS DES TITRES	54
NOTE 27 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	54

NOTE 28 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	54
NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	55
NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	55
NOTE 31 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	56
NOTE 32 COUT DU RISQUE	57
NOTE 33 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	57
NOTE 34 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	58
NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES	58
NOTE 36 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	58
NOTE 37 AFFECTATION DES RESULTATS.....	59
NOTE 38 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	59
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
NOTE 40 PUBLICITE	60
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		50 867	33 800
Caisse, banques centrales		31 398	29 785
Effets publics et valeurs assimilées	5	17 655	
Créances sur les établissements de crédit	3	1 814	4 015
Opérations internes au Crédit Agricole	3	278 641	209 753
Opérations avec la clientèle	4	4 476 044	4 512 716
Opérations sur titres	5.1	63 511	64 135
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	59 559	60 086
Actions et autres titres à revenu variable	5	3 952	4 049
Valeurs immobilisées		315 346	316 310
Participations et autres titres détenus à long terme	6.1 - 7	272 625	273 223
Parts dans les entreprises liées	6.1 - 7	850	936
Immobilisations incorporelles	7	884	888
Immobilisations corporelles	7	40 987	41 263
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		166 204	163 909
Autres actifs	8	69 908	71 139
Comptes de régularisation	8	96 296	92 770
TOTAL ACTIF		5 350 613	5 300 623

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		825	290
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	825	290
Opérations internes au Crédit Agricole	10	2 854 786	2 952 324
Comptes créditeurs de la clientèle	11	1 545 703	1 418 242
Dettes représentées par un titre	12	152 491	158 286
Comptes de régularisation et passifs divers		93 831	81 268
Autres passifs	13	27 532	20 823
Comptes de régularisation	13	66 299	60 445
Provisions et dettes subordonnées		78 314	76 395
Provisions	14-15-16	60 730	58 804
Dettes subordonnées	18	17 584	17 591
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	7 557	7 557
Capitaux propres hors FRBG	19	617 106	606 261
Capital souscrit		28 057	28 057
Primes d'émission		129 625	129 625
Réserves		445 803	419 970
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		13 621	28 609
TOTAL PASSIF		5 350 613	5 300 623

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES		746 186	912 910
Engagements de financement		441 571	593 426
Engagements de garantie		303 904	319 214
Engagements sur titres		711	270

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS		1 216 718	1 151 438
Engagements de financement		400 000	350 152
Engagements de garantie		816 007	801 016
Engagements sur titres		711	270

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23
- Engagement de financement, de garanties et autres garanties : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	25	194 172	191 295
Intérêts et charges assimilées	25	-97 160	-99 230
Revenus des titres à revenu variable	26	1 733	13 590
Commissions (produits)	27	84 308	88 261
Commissions (charges)	27	-12 877	-14 487
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	106	1 847
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		828	-434
Autres produits d'exploitation bancaire	30	715	739
Autres charges d'exploitation bancaire	30	-475	-1 014
Produit net bancaire		171 350	180 567
Charges générales d'exploitation	31	-95 292	-91 598
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 647	-7 526
Résultat brut d'exploitation		67 411	81 443
Coût du risque	32	-34 402	-37 731
Résultat d'exploitation		33 009	43 712
Résultat net sur actifs immobilisés	33	-1 349	-2 269
Résultat courant avant impôt		31 660	41 443
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	35	-18 039	-12 834
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		13 621	28 609

NOTE 1
CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE
L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Sud Méditerranée, des Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Sud Méditerranée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale Sud Méditerranée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale Sud Méditerranée au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

- Dans un contexte économique difficile, l'activité crédit s'est fortement ralentie. Sur l'exercice, 564,3 M€ de crédits ont été réalisés en baisse de 15 % par rapport à 2011.
- L'encours de collecte globale au 31 Décembre 2012 s'établit à 6 461 M€ en progression de 2 % par rapport à 2011. La collecte monétaire progresse de près de 9 % traduisant la préférence pour les placements à court terme et l'adaptation de la Caisse Régionale des offres de la Caisse Régionale (DAT ...).
- Souscription de 17,6 M€ de titre OAT dans le cadre des contraintes réglementaires BALE 3 en matière de liquidité.

Eléments significatifs ayant une incidence sur le compte de résultat

- En 2011, les dividendes de la SAS Rue la Boétie et les intérêts des T3CJ s'élevaient respectivement à 7,9 M€ et 1,5 M€. L'absence de résultat bénéficiaire de Crédit Agricole SA en 2011, diminue d'autant le PNB fonds propres de la Caisse Régionale Sud Méditerranée en 2012.
- L'actualisation du modèle de calcul de la provision épargne logement (intégration de nouvelles lois d'écoulement des PEL et des spreads de liquidité) s'est traduit comptablement par une reprise de 0,5 M€.
- L'amende Echange Image Chèque payée par les établissements de crédit en 2010 a été remboursée. La Caisse Régionale a perçu un produit de 0,5 M€.
- En raison de la forte baisse des taux observés sur 2012 et conformément à la norme IAS 34, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a revu l'évaluation de ses engagements sociaux à partir des analyses de sensibilité réalisées dans le cadre des travaux préparatoires aux arrêtés annuels et présentées dans les états financiers du 31 décembre 2011. L'actualisation du montant de ses engagements sociaux au 31 Décembre 2012 a entraîné une charge de 2,4 M€ inscrites en frais de personnel.
- La loi de Finances rectificative présenté au Conseil des Ministres le 4 juillet 2012, et adopté par l'Assemblée Nationale le 19 juillet 2012, comporte deux principales mesures fiscales applicables aux Caisses régionales : la création d'une contribution additionnelle exceptionnelle à la taxe de risque systémique, l'augmentation du taux de 8 à 20% du forfait social. Ces deux mesures occasionneront une charge annuelle complémentaire de 0,6 M€ pour la taxe systémique et de 0,4 M€ pour le forfait social suite au relèvement du taux de la taxe. Par ailleurs, la nouvelle loi de Finances a étendu la taxe sur salaires à l'intéressement et la participation représentant un coût supplémentaire de plus de 0,4 M€.
- Les coopérations engagées en 2010 et 2011 entre les Caisses Régionales Sud Méditerranée, de la Corse et de la Réunion se sont élargies au cours du 2^{ème} trimestre 2012 avec de nouveaux accords de coopérations entre la CR de Toulouse 31 et Sud Coopération.
- Les frais de fonctionnement en forte hausse enregistrent les charges de sous traitance informatique relatives à CA Technologie et CA Services dans le cadre du projet NICE pour 14,3 M€, ces dernières s'élevaient à 13,9 M€ à fin 2011. (Projet informatique du Groupe dont l'objectif est le regroupement des Caisses Régionales vers un système d'information unique à horizon 2013). Le 02/05/2012 marque le démarrage du projet Nice pour la Caisse Régionale Sud Méditerranée, une équipe Projet dédiée aux travaux de migration a été constituée.

- La baisse de la valorisation du titre SAS Sacam International a conduit à une provision complémentaire d' 1 M€ portant la dépréciation totale sur ce titre à 4,5 M€.
- L'année 2012 reste encore marquée par la progression des créances douteuses et litigieuses. Avec un total de 287,8 M€ au 30 Décembre 2012, le total CDL affiche une évolution de 11,6 % par rapport au 31 Décembre 2011. Les provisions s'élèvent à 164,3 M€ assurant un taux de couverture de 57,1 % à fin Juin 2012.
 - En France, on note un ralentissement des risques sur 2012, les encours de CDL à 173,7 M€ progressent de 0,2 % contre une évolution de près de 14 % sur 2011.
 - En revanche la succursale en Espagne voit son encours de CDL évoluer de près de 35 % depuis décembre 2011 pour atteindre 114 M€ à fin Décembre 2012.

De plus, l'activité Marchands de biens reste soutenue avec 69 nouveaux biens saisis sur l'exercice pour un montant de 14,3 M€. Ils portent ainsi le stock à 293 biens pour un montant total de 62,6 M€, dont 27 biens loués pour 5,9 M€ transférés en immeubles hors exploitation. Une dépréciation totale de 14,7 M€ a été enregistrée au 31 Décembre 2012, représentant un taux de couverture de 38 %.

Il a été décidé en 2012 d'appliquer une décote à la valeur de référence différente en fonction de l'ancienneté de la valeur d'expertise, permettant de rester en adéquation avec le marché et limiter de fortes variations lors de l'actualisation des valeurs d'expertise.

- Au 31 Décembre 2012, l'intégration des garanties CAMCA dans le modèle de calcul des provisions collectives a conduit à minorer de 2,9 M€ la dotation de l'exercice.
- La Caisse Régionale a obtenu gain de cause sur un dossier contentieux de 2007 et ainsi récupéré 4,3 M€ enregistré au niveau des récupérations de créances.
- Les comptes enregistrent la contribution exceptionnelle et temporaire de 5% du taux d'IS pour les Entreprises réalisant un CA > 250 M€. (Cette mesure est entrée en vigueur au 31 Décembre 2011).

1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2012

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Caisse régionale a eu connaissance et a intégré dans les comptes annuels l'impact de la dépréciation provisoire de la SAS SACAM International pour 1 millions d'€uros sur la base d'une estimation communiquée par Crédit Agricole SA le 18 janvier 2013.

Les valeurs définitives des SAS SACAM International et SACAM Développement ont été arrêtées et communiquées par la FNCA le 4 février 2013 (basées sur la valeur retenue par CA SA dans le cadre de la dépréciation des écarts d'acquisition ayant donné lieu à un communiqué public le 1^{er} février 2013).

- Pour la SAS SACAM Développement, la nouvelle valeur fixée à 38,45 € est supérieure au prix moyen d'acquisition ne nécessitant aucun provisionnement.
- Concernant la SAS SACAM International, la nouvelle valeur est fixée à 8,75 €, inférieure à la valeur estimée au 18 janvier 2013. Le complément de provision de 0,436 million d'€uros n'a pas été enregistré dans les comptes au 31 décembre 2012. L'ajustement sera pris en compte au 1^{er} trimestre 2013.

NOTE 2
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Caisse Régionale Sud Méditerranée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Sud Méditerranée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de La Caisse Régionale Sud Méditerranée est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N°2011-04	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 N°2012-01	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 N°2012-02	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N°2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N°2012-04	1 ^{er} janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N°2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 N°2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 N°2012-07	1 ^{er} janvier 2012

L'année 2012, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par La Caisse Régionale Sud Méditerranée s'élève à 27 182 K€ au 31 décembre 2012 contre 30 799 K€ au 31 décembre 2011.

En 2012, le montant des décotes calculées par la chaîne informatique est de 88 K€ portant le stock à 150 K€.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Sud Méditerranée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : Ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Sud Méditerranée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale Sud Méditerranée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale Sud Méditerranée dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Sud Méditerranée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Sud Méditerranée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Sud Méditerranée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale Sud Méditerranée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Sud Méditerranée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	8 à 20 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Sud Méditerranée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale Sud Méditerranée constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale Sud Méditerranée à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de ... au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale Sud Méditerranée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Caisse Régionale Sud Méditerranée à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatées sont portées au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Sud Méditerranée s'établit à 2 K€.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture,
- les dotations sont converties au cours de clôture,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 16 Juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

la Caisse Régionale Sud Méditerranée applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale Sud Méditerranée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	1 424				1 424		1 424	3 814
à terme	200				200		200	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				189	189	1	190	201
Total	1 624	0	0	189	1 813	1	1 814	4 015
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 814	4 015
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	12 286				12 286		12 286	32 320
Comptes et avances à terme	14 574	103 543	34 902	96 578	249 597	3 254	252 851	163 926
Titres reçus en pension livrée					0		0	13 508
Prêts subordonnés				13 500	13 500	4	13 504	
Total	26 860	103 543	34 902	110 078	275 383	3 258	278 641	209 753
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							278 641	209 753
TOTAL							280 455	213 768

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 13 694 K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 23 441 K€ .

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	13 194	237			13 431	1 153	14 584	17 289
Autres concours à la clientèle	367 214	466 299	1 313 615	2 412 627	4 559 755	37 440	4 597 194	4 609 351
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	28 466				28 466	133	28 599	33 994
Dépréciations							-164 332	-147 918
VALEUR NETTE AU BILAN							4 476 044	4 512 716

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 6 897 K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1015 K€.

Parmi les créances sur la clientèle 946 716 K€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 738 740 K€ au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 27 182 K€ contre 30 779 K€ au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	4 193 953	4 180 067
Autres pays de L'U.E.	407 698	441 129
Total en principal	4 601 651	4 621 196
Créances rattachées	38 725	39 438
Dépréciations	-164 332	-147 918
VALEUR NETTE AU BILAN	4 476 044	4 512 716

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (yc DOM-TOM)	4 228 611	173 735	120 770	118 265	91 001	4 219 505	173 423	106 244	114 643	79 558
Espagne	411 766	114 020	63 580	46 067	32 912	441 129	84 518	42 651	33 275	22 184
TOTAL	4 640 377	287 755	184 350	164 332	123 913	4 660 634	257 941	148 895	147 918	101 742

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 077 881	125 231	65 725	54 471	36 118	1 930 696	95 910	49 217	44 507	27 791
Agriculteurs	357 021	18 581	13 654	11 426	8 576	361 891	16 447	12 097	9 854	7 588
Autres professionnels	953 410	85 134	60 254	51 403	41 529	1 156 989	87 436	53 965	50 863	36 394
Clientèle financière	39 827	603	591	564	552	41 640	691	571	539	456
Entreprises	491 433	48 114	36 149	36 711	29 333	484 116	42 649	25 725	30 777	22 285
Collectivités publiques	674 758	9 607	7 502	9 334	7 391	634 934	11 207	3 742	7 866	3 739
Autres agents économiques	46 047	485	476	424	415	50 368	3 601	3 578	3 512	3 489
TOTAL	4 640 377	287 755	184 350	164 332	123 913	4 660 634	257 941	148 895	147 918	101 742

NOTE 5
TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE
L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				17 642	17 642	
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				13	13	
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				17 655	17 655	
Obligations et autres titres à revenu fixe :						0
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		7 165		55 564	62 729	63 732
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		25		1 506	1 531	1 438
Dépréciations		-822		-3 879	-4 701	-5 086
VALEUR NETTE AU BILAN		6 368		53 191	59 559	60 086
Actions et autres titres à revenu variable		3 954			3 954	4 049
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-2			-2	
VALEUR NETTE AU BILAN		3 952			3 952	4 049
TOTAL		10 320		70 845	81 165	64 135
Valeurs estimatives		10 488		74 066	84 554	59 070

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 193 K€ au 31/12/2012, contre 143 K€ au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Il n'y a pas de titres de l'activité de portefeuille.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 482 K€ au 31/12/2012, contre 591 K€ au 31/12/2011

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)		
Etablissements de crédit	54 286	55 709
Clientèle financière	5 361	3 944
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	3 863	4 482
Divers et non ventilés		
Total en principal	63 511	64 135
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	63 511	64 135

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	62 729	17 641	3 954	84 324	63 733		4 049	67 782
<i>dont titres cotés</i>	44 564	17 641	10	62 215	45 528			45 528
<i>dont titres non cotés (1)</i>	18 165		3 944	22 109	18 204		4 049	22 253
Créances rattachées	1 531	13		1 544	1 439			1 439
Dépréciations	4 701		2	4 703	5 086			5 086
VALEUR NETTE AU BILAN	59 559	17 654	3 952	81 165	60 086	0	4 049	64 135

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 3 944 K€

dont OPCVM français de capitalisation 3 944 K€

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	3 944	4 107
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres		
TOTAL	3 944	4 107

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 775	1 000	34 219	25 736	62 730	1 531	64 261	65 171
Dépréciations							-4 701	-5 086
VALEUR NETTE AU BILAN					62 730	1 531	59 559	60 085
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			11 688	5 954	17 642	13	17 655	
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					17 642	13	17 655	

NOTE 6
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte ou dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
-SCI Château de Castelnou	EUR	850	1	96,61%	1 202	620	229		17	-62	
Participations dans des établissements de crédit [détail]											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations											
- SAS Rue La Boetie	EUR	2 480 628	8 507 498	1,32%	227 662	227 662	12 654		984 248	295 827	
- SAS Sacam Développement	EUR	730 622		1,35%	9 883	9 883	4 622		-14 658	-17894	
- Sacam International	EUR	778 835		1,32%	11 893	7 374			14 152	-146 935	
- SAS Sacam Fireca	EUR	22 510		1,18%	529	275			0	-6	
- SNC CA Titres	EUR	15 245	15 989	0,62%	362	362			110 582	1 600	
- SAS Sofilaro	EUR	8 940	3	14,32%	1 281	1 281	3		0	388	52
- Sacam Avenir	EUR	113 464		1,06%	1 208	1 208			0	-11	
- SAS Sacam Participations	EUR	62 558	2 804	1,63%	1 184	1 184			2 016	1 570	
- FIA-NET Europe	EUR	47 185			545	380			0	-14	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations					2 103	1 699					48
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					257 852	251 928	17 508	0	1 096 357	134 463	100

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	1 202	621	1 202	707
Titres cotés				
Avances consolidables	229	229	229	229
Créances rattachées				
Dépréciations	-581		-495	
VALEUR NETTE AU BILAN	850	850	936	936
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	256 650	258 708	256 649	259 602
Titres cotés				
Avances consolidables	19 788	19 788	19 164	19 164
Créances rattachées	181	181	160	160
Dépréciations	-5 343		-4 098	
Sous-total titres de participation	271 276	278 677	271 875	278 926
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 349	1 349	1 349	1 349
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 349	1 349	1 349	1 349
VALEUR NETTE AU BILAN	272 625	280 026	273 224	280 275
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	273 475	280 876	274 160	281 212

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	257 852		257 851	
Titres cotés				
TOTAL	257 852		257 851	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché. Concernant SAS Rue de la Boétie, la valeur d'utilité est de 19,11€ au 31/12/2012.

NOTE 7
VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	1 202				1 202
Avances consolidables	229				229
Créances rattachées					
Dépréciations	-495	-86			-581
VALEUR NETTE AU BILAN	937	-86	0	0	850
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	271 874	-4 004	3 725	0	271 275
Valeurs brutes	273 925	1			273 926
Avances consolidables	1 887	624			2 511
Créances rattachées	160	181	160		181
Dépréciations	-4 098	-4 810	3 565		-5 343
Sous-total titres de participation	271 874	-4 004	3 725	0	271 276
Autres titres détenus à long terme	1 349	0	0	0	1 349
Valeurs brutes	1 349				1 349
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 349	0	0	0	1 349
VALEUR NETTE AU BILAN	273 223	-4 004	3 725	0	272 625
TOTAL	274 160	-4 090	3 725	0	273 475

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	125 152	5 659	-3 795	2 738	129 755
Amortissements et dépréciations	-83 891	-8 644		3 766	-88 769
VALEUR NETTE AU BILAN	41 261	-2 985	-3 795	6 504	40 987
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	10 803	10	-11		10 802
Amortissements et dépréciations	-9 914	-3			-9 917
VALEUR NETTE AU BILAN	889	7	-11	0	884
TOTAL	42 151	-2 978	-3 806	6 504	41 871

NOTE 8
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	36 606	36 696
Débiteurs divers	33 163	34 362
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	139	81
VALEUR NETTE AU BILAN	69 908	71 139
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	50 404	42 275
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	14 706	16 238
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	10 777	12 913
Autres produits à recevoir	20 154	20 955
Charges à répartir	140	165
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	114	225
VALEUR NETTE AU BILAN	96 296	92 770
TOTAL	166 204	163 909

NOTE 9
DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	147 918	56 795	-37 807	-2 573	-1	164 332
Sur opérations sur titres	5 086	932	-1 315			4 703
Sur valeurs immobilisées	5 267	6 385	-3 565			8 087
Sur autres actifs	14 166	12 640	-774			26 032
TOTAL	172 437	76 752	-43 461	-2 573	-1	203 154

NOTE 10
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :	635			189	824		824	290
· à vue	635				635		635	90
· à terme				189	189	1	190	200
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	635	0	0	189	824	1	825	290
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	63 854				63 854	2	63 856	6 861
Comptes et avances à terme	367 201	739 896	908 681	769 058	2 784 836	6094	2 790 930	2 945 463
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	431 055	739 896	908 681	769 058	2 848 690	6 096	2 854 786	2 952 324
TOTAL	431 690	739 896	908 681	769 247	2 849 514	6 097	2 855 611	2 952 614

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 003 640				1 003 640	19	1 003 659	992 197
Comptes d'épargne à régime spécial :	11 224				11 224		11 224	9 302
· à vue	11 224				11 224		11 224	9 302
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	38 076	136 112	127 292	221 636	523 116	7 701	530 819	416 744
· à vue	422				422		422	106
· à terme	37 654	136 112	127 292	221 636	522 695	7 701	530 397	416 638
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 052 940	136 112	127 292	221 636	1 537 981	7 720	1 545 703	1 418 242

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	782 087	694 307
Agriculteurs	95 004	85 739
Autres professionnels	102 971	97 323
Clientèle financière	8 086	6 993
Entreprises	460 607	438 873
Collectivités publiques	14 464	19 311
Autres agents économiques	82 483	75 697
Total en principal	1 545 703	1 418 242
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	1 545 703	1 418 242

NOTE 12 **DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	2 034	150			2 184	10	2 194	2 166
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables				150 000	150 000	297	150 297	156 120
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 034	150		150 000	152 184	307	152 491	158 286

NOTE 13
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	2	3
Comptes de règlement et de négociation		107
Créditeurs divers	26 947	20 112
Versements restant à effectuer sur titres	584	602
VALEUR AU BILAN	27 532	20 823
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	15 933	7 663
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	19 893	19 469
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 241	12 481
Autres charges à payer	20 573	19 956
Autres comptes de régularisation	658	876
VALEUR AU BILAN	66 299	60 445
TOTAL	93 831	81 268

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14
PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0	260				260
Provisions pour autres engagements sociaux	471	66		-4		533
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 085	138		-19	0	1 204
Provisions pour litiges fiscaux (1)	94	0	0			94
Provisions pour autres litiges	74	19	-41			52
Provisions pour risques de crédit (2)	47 260	10 786		-9 800		48 246
Provisions pour impôts (3)	428		-151			277
Provisions pour risques opérationnels	3 914	265	-20	-27	0	4 132
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	2 552	635		-1 084		2 103
Autres provisions (5)	2 926	3 178	-1 262	-1 014		3 828
VALEUR AU BILAN	58 804	15 348	-1 474	-11 948	0	60 730

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(4) Voir note 15 ci-après

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

NOTE 15
EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	89 025	313 766
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	254 222	192 508
Ancienneté de plus de 10 ans	296 043	129 189
Total plans d'épargne-logement	639 290	635 463
Total comptes épargne-logement	83 273	88 161
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	722 563	723 624

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 Décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	4 009	4 960
Comptes épargne-logement	11 996	13 430
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 005	18 390

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		357
Ancienneté de plus de 10 ans	2 076	1 786
Total plans d'épargne-logement	2 076	2 143
Total comptes épargne-logement	27	409
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 103	2 552

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	2 143	428	494	2 076
Comptes épargne-logement :	409	207	589	27
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 552	635	1 084	2 103

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	11 530	10 659
	Coûts des services rendus sur la période	860	853
	Coût financier	543	415
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-505	-447
	(Gains) / pertes actuariels	901	50
	DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	13 329	11 530

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	860	853
	Coût financier	543	415
	Rendement attendu des actifs	-374	-336
	Amortissement du coût des services passés	18	16
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		-466
	CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 047	482

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2011	11 364	8 746
	Rendement attendu des actifs	374	336
	Gains / (pertes) actuariels	-454	517
	Cotisations payées par l'employeur	2 142	2 212
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-505	-447
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/2012	12 921	11 364

Composition des actifs des régimes

Les actifs de régimes concernant les IFC ainsi que les régimes de retraites sont composés de :

84,80 % d'obligations

8,50 % d'actions

6,70 % d'autres produits.

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs de régimes concernant les IFC est de 2,90 % et de 3,60 % pour les régimes de retraites.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux ayant servi à l'évaluation des engagements IFC et retraite (base taux iboxx Corporate AA 10+) s'élève à 2,85 %.

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -3,85 %,
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 4,15 %.

NOTE 17
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	7 557	7 557
Valeur au bilan	7 557	7 557

NOTE 18
DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme				15 000	15 000	481	15 481	15 476
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales				2 034	2 034	69	2 103	2 115
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN	0	0	0	17 034	17 034	550	17 584	17 591

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 934K€ au 31 décembre 2012 contre 1 047K€ au 31 décembre 2011.

NOTE 19
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2010	28 057	270 012	22 884	220 655			39 650	581 258
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							3 605	-3 605
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010		27 033		9 011			-36 045	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							28 609	28 609
Autres variations								0
Solde au 31 Décembre 2011	28 057	297 045	22 884	229 666	0	0	28 609	606 261
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							-2 777	-2 777
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2011		19 374		6 458			-25 832	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2012							13 621	13 621
Autres variations								0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	28 057	316 419	22 884	236 124	0	0	13 621	617 106

Commentaires :

(1) Dont 7 014 K€ de Certificat Coopératifs d'association souscrits par crédit Agricole SA.

(2) Dont 59 035 K€ de primes d'émission, dont 70 590 K€ relatifs aux primes de fusion

NOTE 20
COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	617 106	606 261
Fonds pour risques bancaires généraux	7 557	7 557
Dettes subordonnées et titres participatifs	17 584	17 591
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	642 246	631 409

NOTE 21
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	5 349 212	5 349 212	5 289 191	5 289 191
Autres devises de l'Union Europ.	210	210	144	144
Franc Suisse	-	-	9 980	9 980
Dollar	1 126	1 126	1 223	1 223
Yen				
Autres devises	65	65	85	85
Valeur brute	5 350 613	5 350 613	5 300 623	5 300 623
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
Total	5 350 613	5 350 613	5 300 623	5 300 623

NOTE 22
OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	1 053	1 050	4 731	4 722
Devises	519	519	2 473	2 473
Euros	534	531	2 258	2 249
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	1 053	1 050	4 731	4 722

NOTE 23
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 653 885	27 613	1 681 498	1 995 356
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 653 885	27 613	1 681 498	1 995 356
Swaps de taux d'intérêt	1 651 782	27 613	1 679 395	1 985 903
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change	2 103		2 103	9 453
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	1 476	0	1 476	2 894
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Instruments de taux de change à terme				
Opérations de gré à gré	1 476	0	1 476	2 894
Options de swap de taux				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Instruments de taux de change à terme				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	738		738	1 447
Vendus	738		738	1 447
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
TOTAL	1 655 361	27 613	1 682 974	1 998 250

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	114 223	784 828	780 344	114 223	784 828	780 344			
Caps, Floors, Collars	1 475	0	0	1 475					
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	115 698	784 828	780 344	115 698	784 828	780 344	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	1 409	0	694	1 409		694			
Sous total	1 409	0	694	1 409	0	694	0	0	0
TOTAL	117 107	784 828	781 038	117 107	784 828	781 038	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	375 000	831 685	779 218	375 000	831 685	779 218			
Caps, Floors, Collars	0	2 894	0		2 894				
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	375 000	834 579	779 218	375 000	834 579	779 218	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	9 453	0	0	9 453					
Sous total	9 453	0	0	9 453	0	0	0	0	0
TOTAL	384 453	834 579	779 218	384 453	834 579	779 218	0	0	0

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	32 004	1 679 395	30 475	1 985 903
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		1 476		2 894
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	0	1 680 871	30 475	1 988 797
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		2 103		9 453
Sous total	0	2 103	0	9 453
TOTAL	0	1 682 974	30 475	1 998 250

23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	27 614	93 195	1 558 586	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 24
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT , DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	441 571	593 427
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		100 000
. Engagements en faveur de la clientèle	441 571	493 427
Ouverture de crédits confirmés	355 349	405 158
- Ouverture de crédits documentaires	383	409
- Autres ouvertures de crédits confirmés	354 966	404 749
Autres engagements en faveur de la clientèle	86 222	88 269
Engagements de garantie	303 904	319 214
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	201 340	201 340
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	201 340	201 340
. Engagements d'ordre de la clientèle	102 564	117 874
Cautions immobilières	10 260	10 900
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	92 304	106 974
Engagements sur titres	711	270
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	711	270
Engagements reçus		
Engagements de financement	400 000	350 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 000	350 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	816 007	801 015
. Engagements reçus d'établissements de crédit	33 893	38 699
. Engagements reçus de la clientèle	782 114	762 316
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	146 691	140 337
Autres garanties reçues	635 423	621 979
Engagements sur titres	711	270
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	711	270

Les montants relatifs aux engagements des garanties Switch s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 201 340 K€.

NOTE 25
PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 531	1 208
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 247	7 951
Sur opérations avec la clientèle	172 155	175 284
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 836	2 980
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	1 009
Sur dettes représentées par un titre	4 403	2 863
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et produits assimilés	194 172	191 295
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 347	737
Sur opérations internes au Crédit Agricole	62 755	77 169
Sur opérations avec la clientèle	18 684	14 045
Charge nette sur opérations de macro-couverture	3 794	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	
Sur dettes représentées par un titre	10 556	7 248
Autres intérêts et charges assimilées	24	31
Intérêts et charges assimilées	97 160	99 230
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	97 012	92 065

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 481 K€, il était de 476 K€ au 31 décembre 2011

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 26
REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	302	294
Livret développement durable	-	-
Titres d'investissement	2 534	2 687
Opérations diverses sur titres	4 403	1 009
Revenus des titres à revenus fixes	7 239	3 990
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 733	13 590
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	1 733	13 590
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	8 972	17 580

NOTE 27
PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	299	-21	278	467	-28	439
Sur opérations internes au crédit agricole	13 160	-6 682	6 478	13 791	-7 366	6 425
Sur opérations avec la clientèle	17 321	-121	17 200	18 120	-98	18 022
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	8		8	8		8
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	22		22			0
Sur prestations de services financiers (1)	53 229	-5 620	47 609	55 616	-6 557	49 059
Provision pour risques sur commissions	270	-433	-163	259	-438	-179
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	84 308	-12 877	71 432	88 261	-14 487	73 774

NOTE 28
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-20	1 700
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	126	147
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	106	1 847

NOTE 29
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT
ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-2	-436
Reprises de dépréciations	849	3
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	847	-433
Plus-values de cession réalisées	5	
Moins-values de cession réalisées	-25	-1
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-20	-1
Solde des opérations sur titres de placement	828	-434
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	828	-434

NOTE 30
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	715	739
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	715	739
Charges diverses	192	714
Quote part des opérations faites en commun	283	300
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	475	1 014
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	240	-275

NOTE 31
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	32 547	30 979
Charges sociales :	17 121	15 252
Intéressement et participation	3 405	5 328
Impôts et taxes sur rémunérations	5 313	4 534
Total des charges de personnel	58 386	56 093
Refacturation et transferts de charges de personnel	-2 792	-1 769
Frais de personnel nets	55 594	54 324
Frais administratifs		
Impôts et taxes	4 762	4 210
Services extérieurs et autres frais administratifs	35 534	33 802
Total des charges administratives	40 296	38 012
Refacturation et transferts de charges administratives	-597	-738
Frais administratifs nets	39 699	37 274
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	95 292	91 598

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	154	153
Non cadres	762	739
TOTAL	916	892
<i>Dont : - France</i>	<i>902</i>	<i>879</i>
<i>- Étranger</i>	<i>14</i>	<i>13</i>

La rémunération des organes de Direction et d'administration est conforme à la convention collective des Cadres de Direction et aux textes en vigueur dans l'institution.

Le montant global des rémunérations des organes d'administration et de direction s'élève à 1 306 K€.

NOTE 32
COÛT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	74 563	68 953
Dépréciations de créances douteuses	50 844	55 774
Autres provisions et dépréciations	23 719	13 179
Reprises de provisions et dépréciations	43 996	41 779
Reprises de dépréciations de créances douteuses	32 558	34 519
Autres reprises de provisions et dépréciations (1)	11 438	7 260
Variation des provisions et dépréciations	30 567	27 174
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	399	335
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (2)	7 644	10 577
Décote sur prêts restructurés	88	87
Récupérations sur créances amorties	-4 317	-494
Autres pertes	20	53
COÛT DU RISQUE	34 402	37 731

(1) Dont 22 K€ utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(2) Dont 6 274 K€ sur les créances douteuses compromises.

NOTE 33
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	4 896	2 211
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 896	2 211
Reprises de dépréciations	3 565	34
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 565	34
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-1 331	-2 177
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 331	-2 177
Plus-values de cessions réalisées	17	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	17	
Moins-values de cessions réalisées	0	-2
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-2
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	17	-2
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	17	-2
Solde en perte ou en bénéfice	-1 314	-2 179
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	5	3
Moins-values de cessions	40	94
Solde en perte ou en bénéfice	-35	-91
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 349	-2 269

NOTE 34
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La caisse régionale n'a pas comptabilisé de charges et de produits exceptionnels sur l'exercice 2012.

NOTE 35
IMPOT SUR LES BENEFICES

Cet agrégat comprend la charge relative à l'impôt sur les bénéfices ainsi que les provisions pour risques fiscaux. La charge fiscale de l'exercice s'élève à 18 039 K€.

Intégration fiscale :

La Caisse régionale Sud Méditerranée fait partie du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle a perçu un produit d'impôt résultant de la réallocation de l'économie d'IS liées aux dividendes intragroupe pour 386 K€.

NOTE 36
INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale Sud Méditerranée exerce son activité essentiellement dans le secteur « banque de proximité en France », toutefois il convient de noter l'activité de sa succursale à Barcelone (distribution de crédits)

36.1 Résultat courant par zone géographique

Au 31 Décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	160 115	-92 730	-7 012	60 373	-9 376	50 997	-1 325	49 672
Autres pays de l'U.E.	11 235	-4 051	-146	7 038	-25 026	-17 988	-24	-18 012
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	171 350	-96 781	-7 158	67 411	-34 402	33 009	-1 349	31 660

Au 31 Décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	172 032	-89 161	-6 951	75 920	-27 150	48 770	-2 269	46 501
Autres pays de l'U.E.	8 535	-2 904	-108	5 523	-10 581	-5 058		-5 058
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	180 567	-92 065	-7 059	81 443	-37 731	43 712	-2 269	41 443

NOTE 37
AFFECTATION DES RESULTATS

PROJET AFFECTATION DU RESULTAT au 31/12/2012	
Résultat Comptable	13 621 481,96 €
RAN	0,00 €
Résultat à affecter	13 621 481,96 €
Distribué	1 589 773,03 €
<i>Intérêts aux parts sociales</i>	568 161,88
<i>Intérêts aux parts aux Caisses locales</i>	568 151,59 €
<i>Intérêts aux parts aux autres souscripteurs</i>	10,29 €
<i>Rémunération des CCA</i>	1 021 611,15 €
Conservé	12 031 708,93 €
<i>Réserves légales</i>	9 023 781,70 €
<i>Autres réserves</i>	3 007 927,23 €

NOTE 38
IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale Sud Méditerranée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 39
PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Sud Méditerranée

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	ADG	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions accessoires	126	64%	71	36%
Sous-total	126	64%	71	36%
Autres prestations Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	126	64 %	71	36%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

NOTE 40
PUBLICITE

Le rapport de gestion est à la disposition des sociétaires, pour consultation, au Siège Social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Sud Méditerranée**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

SGADG
28, avenue du Général-Guillaud
66100 Perpignan

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.13 et 16 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Perpignan et Toulouse, le 8 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

SGADG



Albert Zaragoci

ERNST & YOUNG et Autres



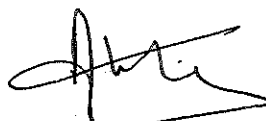
Frank Astoux

Caisse Régionale Sud Méditerranée

COMPTES CONSOLIDES 31 Décembre 2012

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale
Sud Méditerranée du 12 Février 2013 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 Mars 2013**

Perpignan le 01 Mars 2013



**Philippe AVELINE
Directeur Général**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
Présentation juridique de l'entité	4
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	4
Relations internes au Crédit agricole.....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
COMPTE DE RESULTAT	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES..	10
BILAN ACTIF	12
BILAN PASSIF	13
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	14
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	17
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.	17
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	17
1.2. Format de présentation des états financiers	19
1.3. Principes et méthodes comptables	19
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	40
2. Informations significatives de l'exercice	43
2.1 Événements significatifs de la période	43
2.2 Participations non consolidées.....	44
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	45
3.1. Risque de crédit	45
3.2. Risque de marché	52
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	55
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change .	58
3.5. Risques opérationnels	59
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	59
4. Notes relatives au compte de résultat	61
4.1. Produits et charges d'intérêts.....	61
4.2. Commissions nettes.....	62
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	62
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	64
4.5. Produits et charges nets des autres activités	64
4.6. Charges générales d'exploitation.....	64
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.	65
4.8. Coût du risque	65
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	66
4.10. Impôts	66
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	68
5. Informations sectorielles	69

SOMMAIRE (suite)

6.	Notes relatives au bilan	69
6.1.	Caisse, banques centrales	69
6.2.	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	69
6.3.	Instruments dérivés de couverture.....	70
6.4.	Actifs financiers disponibles à la vente.....	71
6.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	71
6.6.	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	73
6.7.	Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance.....	74
6.8.	Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	76
6.9.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	77
6.10.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	77
6.11.	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	77
6.12.	Comptes de régularisation actif, passif et divers	78
6.13.	Immeubles de placement	79
6.14.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	80
6.15.	Provisions	81
6.16.	Capitaux propres	83
6.17.	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	85
7.	Avantages au personnel et autres rémunérations.....	86
7.1.	Détail des charges de personnel	86
7.2.	Effectif fin de période	86
7.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	86
7.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	87
7.5.	Autres avantages sociaux	88
7.6.	Rémunérations de dirigeants	88
8.	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	88
9.	Juste valeur des instruments financiers	89
9.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	89
9.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	91
10.	Événements postérieurs à la clôture	94
11.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012.....	95
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	96

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale Sud Méditerranée est une société coopérative à personnel et capital variable dont le siège est situé à PERPIGNAN, 30 rue pierre Bretonneau. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous la référence 776179335 et fait partie du groupe crédit agricole au même titre que les 38 autres Caisses Régionales figurant dans l'organigramme du groupe décrit ci-après.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

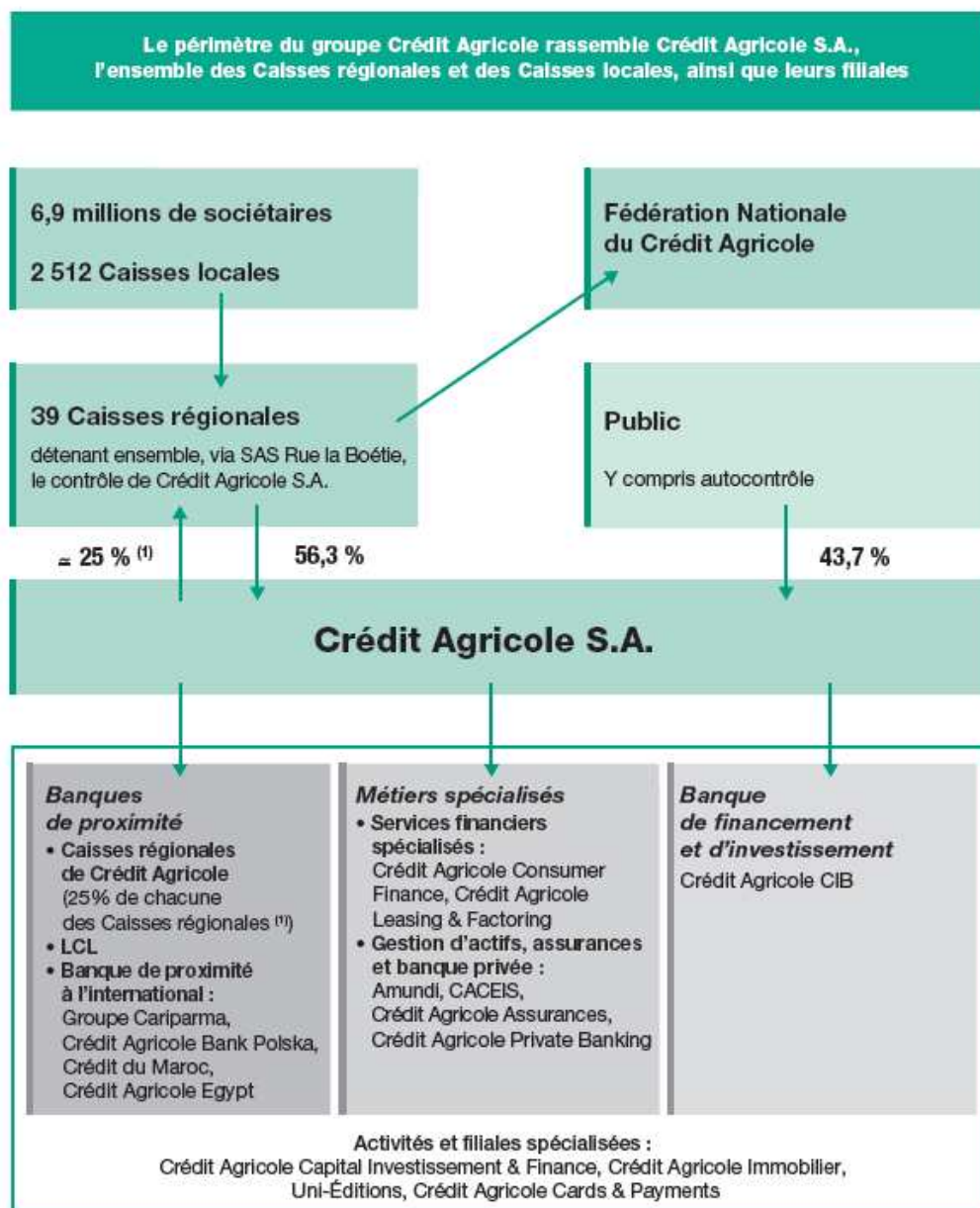
Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

⁽¹⁾ À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
⁽²⁾ Hors Empanki et CA Chevreux en cours de cession.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux entités constituant le périmètre consolidé au 31 décembre 2012 et aux dirigeants. Ce dernier est composé de la Caisse Régionale Sud Méditerranée et des 49 Caisses Locales qui lui sont affiliées, selon les principes énoncés au paragraphe « la consolidation des Caisses Régionales. »

Le montant du capital détenu par les Caisses Locales est de 21 043 K€ et les comptes courants bloqués s'élèvent à 2 034 K€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	4.1	220 762	222 201
Intérêts et charges assimilées	4.1	-120 940	-127 515
Commissions (produits)	4.2	84 309	91 197
Commissions (charges)	4.2	-12 723	-14 538
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	948	861
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-8 714	8 214
Produits des autres activités	4.5	721	750
Charges des autres activités	4.5	-2 346	-1 794
PRODUIT NET BANCAIRE		162 017	179 376
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1- 7.4-7.6	-94 087	-92 177
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 941	-6 924
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		60 989	80 275
Coût du risque	4.8	-34 514	-37 617
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 475	42 658
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-35	-91
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		26 440	42 567
Impôts sur les bénéfices	4.10	-17 805	-12 496
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		8 635	30 071
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		8 635	30 071

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du groupe		8 635	30 071
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		1 961	(2 814)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		30	44
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(867)	298
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		1 124	(2 472)
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	1 124	(2 472)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		9 759	27 599
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9 759	27 599

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale Sud Méditerranée sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 5 900 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 1 777 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 4 123 milliers d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	31 398	29 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2-6.2	10 870	9 186
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	127 751	96 651
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	259 169	266 232
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	269 045	205 170
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	4 459 476	4 494 204
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		82 083	52 811
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	66 227	50 148
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	20 679	24 647
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	140 949	130 103
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	6 054	4 443
Immobilisations corporelles	6.14	35 120	36 828
Immobilisations incorporelles	6.14	884	889
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		5 509 705	5 401 097

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2-6.2	369	672
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	95 576	65 910
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	2 847 745	2 945 394
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	1 542 725	1 415 074
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	159 613	158 536
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		96 254	71 849
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	4 533	24
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	82 967	71 719
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.15	12 105	10 934
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	15 345	15 315
TOTAL DETTES		4 857 232	4 755 427
CAPITAUX PROPRES	6.16	652 473	645 670
Capitaux propres - part du Groupe		652 473	645 670
Capital et réserves liées		156 152	156 379
Réserves consolidées		484 487	457 145
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 199	2 075
Résultat de l'exercice		8 635	30 071
Intérêts minoritaires			
TOTAL DU PASSIF		5 509 705	5 401 097

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2011	26 980	586 770		613 750	4 548	3 559	621 857		621 857
Augmentation de capital	-226			-226			-226		-226
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011				0		-3 559	-3 559		-3 559
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-226	0	0	-226	0	-3 559	-3 785	0	-3 785
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-2 472	0	-2 472	0	-2 472
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		30 071	30 071		30 071
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	26 754	586 770	0	613 524	2 075	30 071	645 670	0	645 670
Affectation du résultat 2011		27 342		27 342		-27 342	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2012	26 754	614 112	0	640 866	2 075	2 729	645 670	0	645 670
Augmentation de capital	-227			-227			-227		-227
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2012				0		-2 729	-2 729		-2 729
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-227	0	0	-227	0	-2 729	-2 956	0	-2 956
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	1 124	0	1 124	0	1 124
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		8 635	8 635		8 635
Autres variations									0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	26 527	614 112	0	640 639	3 199	8 635	652 473	0	652 473

(1) Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, des montants relatifs à la première application des normes IFRS et des retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en PNB.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Sud Méditerranée y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	26 440	42 567
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 942	6 924
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	52 380	37 598
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	18	93
Résultat net des activités de financement	959	1 073
Autres mouvements	-1 094	-1 623
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	59 205	44 065
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-240 366	-25 244
Flux liés aux opérations avec la clientèle	134 380	18 417
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-25 864	-17 735
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-16 158	-20 488
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-9 293	-25 898
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-157 301	-70 948
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-71 656	15 684
Flux liés aux participations (1)	-2	-1 324
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 264	-3 233
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-5 266	-4 557
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-2 955	-3 785
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-929	-5 791
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-3 884	-9 576
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-80 806	1 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	57 304	55 753
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	29 768	30 163
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	27 536	25 590
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-23 503	57 304
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	31 390	29 768
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-54 893	27 536
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-80 807	1 551

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions et cessions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Sud Méditerranée s'élève à 2 K€ milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition de titres de participation SACAM MACHINISME pour 1K€
- Libération d'actions de la SAFER du LR pour un montant de 18 K€
- Encaissement boni de liquidation du GIE LAURE BAIL pour un montant de 17 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Sud Méditerranée à ses actionnaires, à hauteur de 2 728 K€ pour l'année 2012.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Sud Méditerranée utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- EMTN Confluent
- EMTN CALYON CMS TEC
- EMTN FONDS DIVIDENDE
- OCA LATECOERE

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Sud Méditerranée a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Sud Méditerranée a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Sud Méditerranée utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Sud Méditerranée prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Sud Méditerranée constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Sud Méditerranée en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de dé comptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

○ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale Sud Méditerranée détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel et portent sur le marché Espagnol.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Sud Méditerranée compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

la Caisse Régionale Sud Méditerranée identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Sud Méditerranée détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Sud Méditerranée a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

En France, les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	8 à 20 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Sud Méditerranée sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci. En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Sud Méditerranée et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Sud Méditerranée dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Sud Méditerranée détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sus Méditerrané représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Sud Méditerrané et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Sud Méditerranée détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Sud Méditerranée détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Sud Méditerranée est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Sud Méditerranée sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Sud Méditerranée;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Sud Méditerranée;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11.

2.1 Événements significatifs de la période

- Les impacts comptables résultant de la nouvelle méthode de valorisation du titre SAS Rue La Boetie (cf page 10 & 11) sont les suivants :
 - En compte de Résultat, constatation d'une dépréciation de 5,9 Millions d'€uros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
 - Reclassement en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 1,8 Millions d'€uros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 €uros et la valeur historique des titres à la même soit 13,89 €uros par titre.

- Transfert vers le compte de résultat de la dépréciation de la SAS SACAM International enregistré en capitaux propres pour 3,5 Millions d'€uros résultant de l'atteinte des critères définitifs de dépréciation durable. Par ailleurs un complément de 1,0 Million d'€uros a été enregistré dans les comptes en 2012 portant ainsi à 4,5 Millions d'€uros la dépréciation totale sur ce titre venant en diminution du compte de résultat.

- Autres évènements significatifs de la période :
 - Retraitement de l'écart actuariel sur les engagements sociaux des frais de personnel vers les Capitaux Propres. La baisse du taux Iboxx retenu pour l'actualisation des engagements a conduit à un retraitement 1,0 Million d'€uros par rapport à 2011.
 - Les immeubles MDB loués sur l'année 2012 ont été transférés en immeubles hors exploitation pour 2.7 M€ amenant le stock à 5.9 M€. Par ailleurs, une dépréciation de 2,1 M€ a été constatée.
 - Les titres SELECTA 2 ont été transférés en titres dépréciés durablement dans la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

- SAS SUD MED Immobilier
- SCI CASM
- SCI Château de Castelnou
- SC SICMA

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participations non consolidés (détail)				
- Autres parts dans les entreprises liées				
SCI château de Castelnou	621	98,61	708	98,61
- Autres titres de participations				
SAS Rue La Boetie	223 540	1,32	229 440	1,32
SA Sofilaro	1 408	14,32	1 401	14,32
SAS Sacam Développement	10 303	1,35	10 303	1,35
SAS Sacam Fireca	275	1,18	275	1,18
SNC CA Titres	411	0,62	411	0,62
SAS SACAM International	7 374	1,32	8 349	1,32
SAS SACAM Avenir	1 208	1,06	1 208	1,06
SAS SACAM Participation	1 412	1,63	1 324	1,63
SAS SACAM FIA-NET EUROPE	380	1,16	545	1,16
- Autres titres de participations (ensemble)	18 412		7 655	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	265 344		261 619	

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est assurée par la direction des finances qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement. (Cf rapport de gestion page 16)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 870	9 186
Instruments dérivés de couverture	127 751	96 651
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	4 384	4 469
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 814	4 014
Prêts et créances sur la clientèle	4 459 476	4 494 204
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 227	50 148
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	4 670 522	4 658 672
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	441 571	493 427
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	101 156	116 427
Provisions - Engagements par signature	- 1 203	- 1 085
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	541 524	608 769
Exposition maximale au risque de crédit	5 212 046	5 267 441

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	267 231	201 156
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		100 000
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	202 751	202 787

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					
Banques centrales					
Etablissements de crédit	1 814				1 814
Institutions non établissements de crédit	719 477	10 063	9 837		709 640
Grandes entreprises	505 165	45 761	36 862	12 356	455 947
Clientèle de détail	3 447 414	231 931	117 634	35 891	3 293 889
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	4 673 870	287 755	164 333	48 247	4 461 290

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 27 182k€

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					
Banques centrales					
Etablissements de crédit	4 014				4 014
Institutions non établissements de crédit	680 782	11 701	8 338		672 444
Grandes entreprises	501 462	42 914	30 149	9 264	462 049
Clientèle de détail	3 507 139	203 326	109 432	37 996	3 359 711
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	4 693 397	257 941	147 919	47 260	4 498 218

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 30 779K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Etablissement de crédit		
Institutions non établissements de crédit	81 928	114 564
Grandes entreprises	86 859	86 890
Clientèle de détail	272 784	291 973
Total	441 571	493 427
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		55 260
Etablissement de crédit		1 447
Institutions non établissements de crédit	760	520
Grandes entreprises	78 275	51 287
Clientèle de détail	23 532	9 360
Total	102 567	117 874

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	22	13
Institutions non établissements de crédit	14 441	19 299
Grandes entreprises	467 861	445 255
Clientèle de détail	1 060 401	950 507
Total	1 542 725	1 415 074

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	4 210 034	169 910	116 195	48 247	4 045 592
Autres pays de l'UE	453 817	117 840	48 133		405 684
Dont Espagne	407 698	110 525	42 573		365 125
Autres pays d'Europe	5 737	1	1		5 736
Amérique du Nord	2 783				2 783
Amériques Centrale et du Sud	230	1	1		229
Afrique et Moyen Orient	1 268	3	3		1 265
Asie et Océanie (hors Japon)	1				1
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	4 673 870	287 755	164 333	48 247	4 461 290

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 27 182 K€

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	4 189 516	170 641	112 825	47 260	4 029 431
Autres pays de l'UE	493 041	87 254	35 085		457 956
Dont Espagne	441 129	81 352	30 150		410 979
Autres pays d'Europe	6 046	42	5		6 041
Amérique du Nord	3 265				3 265
Amériques Centrale et du Sud	246				246
Afrique et Moyen Orient	1 283	4	4		1 279
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	4 693 397	257 941	147 919	47 260	4 498 218

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 30 779 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	440 964	492 697
Autres pays de l'UE	497	598
Autres pays d'Europe	57	55
Amérique du Nord	21	46
Amériques Centrale et du Sud	5	3
Afrique et Moyen Orient	25	25
Asie et Océanie (hors Japon)	2	2
Japon		
Total	441 571	493 426
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	101 783	116 807
Autres pays de l'UE	784	922
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		145
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	102 567	117 874

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	1 478 521	1 372 597
Autres pays de l'UE	56 854	37 502
Autres pays d'Europe	3 095	2 149
Amérique du Nord	1 989	1 604
Amériques Centrale et du Sud	624	251
Afrique et Moyen Orient	805	634
Asie et Océanie (hors Japon)	833	333
Japon	3	4
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	1 542 725	1 415 074

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						232 119	11 915
Instruments de dette	0	0	0	0	0	528	3 880
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit						264	3 144
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						264	736
Clientèle de détail							
Prêts et avances	107 776	10 185	0	0	117 961	123 422	212 580
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	6 535	17			6 552	226	9 837
Grandes entreprises	13 369	539			13 908	8 899	49 218
Clientèle de détail	87 872	9 629			97 501	114 297	153 525
Total	107 776	10 185	0	0	117 961	356 069	228 375

(en milliers d'euros)	31/12/2011						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						1 403	1 312
Instruments de dette	0	0	0	0	0	297	3 301
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit						297	3 301
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
Prêts et avances	105 394	10 833	188	0	116 415	110 022	195 179
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	16 629	2 706	188		19 523	3 363	8 338
Grandes entreprises	14 258	987			15 245	12 765	39 413
Clientèle de détail	74 507	7 140			81 647	93 894	147 428
Total	105 394	10 833	188	0	116 415	111 722	199 792

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	4	4	2	12	12	5
Risques sur les autres contreparties	195	195	195	401	401	401
Total Risques de contreparties	199	199	197	413	413	406
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	199	199	398	413	413	406
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total Risques sur contrats	199	199	398	413	413	406
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	199	199	197	413	413	406

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières. (cf rapport de gestion page 19)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	489	9 746	117 516	127 751	96 651
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				489	9 746	117 516	127 751	96 651
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	489	9 746	117 516	127 751	96 651
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	489	9 746	117 516	127 751	96 651

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	300	28 964	66 312	95 576	65 910
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				300	28 964	66 312	95 576	65 910
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	300	28 964	66 312	95 576	65 910
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	300	28 964	66 312	95 576	65 910

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	65	80	50	195	406
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				65	80	50	195	401
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					2		2	5
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	65	80	50	195	406
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	65	80	50	195	406

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	65	254	50	369	672
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				65	252	50	367	667
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					2		2	5
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	65	254	50	369	672
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	65	254	50	369	672

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 680 871	1 988 796
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 679 395	1 985 902
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	1 476	2 894
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 680 871	1 988 796
. Opérations de change à terme	2 103	9 454
Total Notionnels	1 682 974	1 998 250

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. (cf rapport de gestion page 23)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	5 508 304	5 508 305	5 265 086	5 265 086
Autres devises de l'UE	65	65	10 124	10 124
USD	1 126	1 125	1 223	1 223
JPY				
Autres devises	210	210	85	85
Total bilan	5 509 705	5 509 705	5 276 518	5 276 518

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR		15 345			15 315	
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
Total	0	15 345	0	0	15 315	0

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. (cf rapport de gestion page 24)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	20 267	103 445	34 992	110 341	269 045
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	541 101	473 444	1 313 195	2 344 316	4 672 056
Total	561 368	576 889	1 348 187	2 454 657	4 941 101
Dépréciations					-212 580
Total					4 728 521

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	61 633	3 943	30 030	109 564	205 170
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	507 994	462 442	1 338 588	2 380 358	4 689 383
Total	569 627	466 385	1 368 618	2 489 922	4 894 553
Dépréciations					-195 179
Total					4 699 374

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	430 561	739 406	908 795	768 983	2 847 745
Dettes envers la clientèle	1 060 591	135 871	124 428	221 835	1 542 725
Total	1 491 152	875 277	1 033 223	990 818	4 390 470
Valeur au bilan					4 390 470

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	484 928	884 137	819 754	756 575	2 945 394
Dettes envers la clientèle	1 055 248	162 206	146 259	51 361	1 415 074
Total	1 540 176	1 046 343	966 013	807 936	4 360 468
Valeur au bilan					4 360 468

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	2 045	150			2 195
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	298			150 000	150 298
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				7 120	7 120
Total	2 343	150	0	157 120	159 613
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	481			14 864	15 345
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	481	0	0	14 864	15 345

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	2 130	36			2 166
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	5 170	950		150 000	156 120
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				250	250
Total	7 300	986	0	150 250	158 536
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	476			14 839	15 315
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	476	0	0	14 839	15 315

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité. (cf Rapport de gestion page 25)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	127 747	93 187	1 624 745	96 639	63 469	1 925 951
Taux d'intérêt	127 747	93 187	1 624 745	96 639	63 469	1 925 951
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	4	2 389	27 036	12	2 441	27 547
Taux d'intérêt	4	2 389	27 036	12	2 441	27 547
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total	127 751	95 576	1 651 781	96 651	65 910	1 953 498

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité. (cf Rapport de gestion page 25)

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Sud Méditerranée est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Sud Méditerranée doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 531	1 190
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 247	5 645
Sur opérations avec la clientèle	173 777	179 886
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente		
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 467	2 565
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	29 740	32 915
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	220 762	222 201
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 348	-737
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-62 678	-76 860
Sur opérations avec la clientèle	-17 167	-12 058
Sur dettes représentées par un titre	-7 286	-6 058
Sur dettes subordonnées	-959	-1 073
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-31 502	-30 728
Sur opérations de location-financement		0
Autres intérêts et charges assimilées		-1
Charges d'intérêts	-120 940	-127 515

(1) dont 7 825K€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 7 934K€ au 31 décembre 2011.

(2) dont 1 516 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 1 709K€ au 31 décembre 2011.

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	299	-21	278	467	-28	439
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 159	-6 682	6 477	13 791	-7 366	6 425
Sur opérations avec la clientèle	17 592	-398	17 194	18 379	-362	18 017
Sur opérations sur titres			0			
Sur opérations de change	8		8	8		8
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	22		22	2 937	-225	2 712
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	52 340	-5 609	46 731	54 232	-6 537	47 695
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	889	-13	876	1 383	-20	1 363
Produits nets des commissions	84 309	-12 723	71 586	91 197	-14 538	76 659

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-22	1699
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 275	-700
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	127	164
Résultat de la comptabilité de couverture	-1 432	-302
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	948	861

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	42 381	-43 813	-1 432
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	18 608	-25 205	-6 597
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	23 773	-18 608	5 165
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	303 227	-303 227	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	154 047	-149 180	4 867
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	149 180	-154 047	-4 867
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	345 608	-347 040	-1 432

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	19 920	-20 222	-302
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 363	-17 859	-15 496
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	17 557	-2 363	15 194
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	188 670	-188 670	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	95 926	-92 744	3 182
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	92 744	-95 926	-3 182
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	208 590	-208 892	-302

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	100	8 260
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 789	41
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)*	-10 603	-87
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-8 714	8 214

* Dont SAS SACAM INTERNATIONAL pour un montant de 4 519 K€ et SAS RUE LA BOETIE pour un montant 5 900 K€.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-1 714	-606
Autres produits (charges) nets	89	-438
Produits (charges) des autres activités	-1 625	-1 044

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	54 286	54 837
Impôts et taxes	4 784	4 235
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	35 017	33 105
Charges générales d'exploitation	94 087	92 177

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2012			2011
	E & Y	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	131	71	202	197
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total Honoraires des commissaires aux comptes	131	71	202	197

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	6 941	6 924
- immobilisations corporelles	6 937	6 921
- immobilisations incorporelles	4	3
Dotations aux dépréciations	-	-
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	6 941	6 924

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-74 558	-68 819
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-60 701	-62 146
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-926	-173
Autres actifs	-12 640	-5 581
Engagements par signature	-137	-381
Risques et charges	-154	-538
Reprises de provisions et de dépréciations	36 214	31 164
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	34 667	30 507
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	348	
Autres actifs	357	467
Engagements par signature	19	150
Risques et charges	823	40
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-38 344	-37 655
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-277	-257
Récupérations sur prêts et créances amortis	4 317	494
Décotes sur crédits restructurés	-88	-87
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-122	-112
Coût du risque	-34 514	-37 617

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-35	-91
Plus-values de cession	5	3
Moins-values de cession	-40	-94
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-35	-91

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	18 501	12 675
Charge d'impôt différé	-696	-179
Charge d'impôt de la période	17 805	12 496

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	26 440	36,10%	9 545
Effet des différences permanentes			2 226
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			7 212
Effet de l'imposition à taux réduit			57
Effet des autres éléments			-1 235
Taux et charge effectif d'impôt		67%	17 805

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	42 567	36,10%	15 367
Effet des différences permanentes			-2 518
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-436
Effet de l'imposition à taux réduit			-11
Effet des autres éléments			94
Taux et charge effectif d'impôt		29,34%	12 496

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		-5 705	30		-5 675
Transfert en compte de résultat		7 666			7 666
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-867	-867
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	0	1 961	30	-867	1 124
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)					0
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)	0	1 961	30	-867	1 124

Variation de juste valeur		-2 775	44		-2 731
Transfert en compte de résultat		-39			-39
Variation de l'écart de conversion				298	298
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-2 814	44	298	-2 472
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					0
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-2 814	44	298	-2 472

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	1 964	(2 685)
Impôt	(3)	(129)
Total net des gains ou pertes	1 961	(2 814)

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale Sud Méditerranée exerce son activité essentiellement dans le secteur « Banque de proximité en France ». Toutefois concernant l'activité crédits, il convient de noter l'activité de sa succursale à Barcelone (cf note 3.1).

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	25 332		23 810	
Banques centrales	6 066		5 975	
Valeur au bilan	31 398		29 785	

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	197	406
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	10 673	8 780
Valeur au bilan	10 870	9 186

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	197	406
Valeur au bilan	197	406

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	10 673	8 780
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	10 673	8 780
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	10 673	8 780

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	369	672
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	369	672

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	369	672
Valeur au bilan	369	672

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 384	163		4 469	141	
Actions et autres titres à revenu variable	1 356		-4	1 456	2	
Titres de participation non consolidés (2)	253 429	6 027	-313	260 307	7 338	-3 570
Total des titres disponibles à la vente	259 169	6 190	-317	266 232	7 481	-3 570
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	259 169	6 190	-317	266 232	7 481	-3 570
Impôts		-296	1		-293	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		5 894	-316		7 188	-3 570

(1) dont -11 915K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) « En 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 223 540 milliers d'euros. »

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	1 624	3 813
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 424	3 813
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	190	201
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	1 814	4 014
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 814	4 014
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	877	23 723
Comptes et avances à terme	252 850	163 925
Prêts subordonnés	13 504	13 508
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	267 231	201 156
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	267 231	201 156
Valeur au bilan	269 045	205 170

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	14 584	17 290
Autres concours à la clientèle	4 592 935	4 604 817
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 897	6 897
Titres non cotés sur un marché actif	1 022	1 024
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	20 197	19 552
Comptes ordinaires débiteurs	36 421	39 803
Valeur brute	4 672 056	4 689 383
Dépréciations	-212 580	-195 179
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	4 459 476	4 494 204
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	-	
Valeur-au bilan	4 459 476	4 494 204

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	195 179		67 581	50 180	212 580
dont dépréciations collectives	47 260		10 787	9 800	48 247
Opérations de location financement					
Titres détenus jusqu'à l'échéance	3 301		926	347	3 880
Actifs disponibles à la vente (1)	1 312		10 603		11 915
Autres actifs financiers	14 166		12 640	774	26 032
Total Dépréciations des actifs financiers	213 958		91 750	51 301	254 407

(1) « Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 5 900 milliers d'euros. »

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	172 797		69 294	46 912	195 179
dont dépréciations collectives	45 485		6 678	4 903	47 260
Opérations de location financement					
Titres détenus jusqu'à l'échéance	3 128		173		3 301
Actifs disponibles à la vente	1 264		87	39	1 312
Autres actifs financiers	10 647		5 581	2 062	14 166
Total Dépréciations des actifs financiers	187 836		75 135	49 013	213 958

6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas de créances envers la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne.

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de la Caisse Régionale Sud Méditerranée au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)						
Banque						
Clientèle de détail						
Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques						
Ent. et Grandes Ent. para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande						
Banque						
Clientèle de détail						
Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques						
Ent. et Grandes Ent. para-publiques						
Collectivités locales						
Italie						
Banque						
Clientèle de détail						
Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques						
Ent. et Grandes Ent. para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	367 121	114 360	46 067	12,55	321 054	381 001
Banque	1 419				1 419	1 924
Clientèle de détail	358 284	114 360	46 067	12,86	312 217	376 304
Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques	7 418				7 418	2 773
Ent. et Grandes Ent. para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal						
Banque						
Clientèle de détail						
Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques						
Ent. et Grandes Ent. para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie						
Banque						
Clientèle de détail						
Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques						
Ent. et Grandes Ent. para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	367 121	114 360	46 067		321 054	381 001

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre) Banque Clientèle de détail Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques Ent. et Grandes Ent. para-publiques Collectivités locales				
Irlande Banque Clientèle de détail Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques Ent. et Grandes Ent. para-publiques Collectivités locales			1405	
Italie Banque Clientèle de détail Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques Ent. et Grandes Ent. para-publiques Collectivités locales			1405	
Espagne Banque Clientèle de détail Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques Ent. et Grandes Ent. para-publiques Collectivités locales				
Portugal Banque Clientèle de détail Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques Ent. et Grandes Ent. para-publiques Collectivités locales				
Hongrie Banque Clientèle de détail Ent. et Grandes Ent. hors para-publiques Ent. et Grandes Ent. para-publiques Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes			1405	

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	825	290
dont comptes ordinaires créditeurs	635	
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	825	290
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	56 561	
Comptes et avances à terme	2 790 359	2 945 104
Total	2 846 920	2 945 104
Valeur au bilan	2 847 745	2 945 394

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	1 003 659	992 197
Comptes d'épargne à régime spécial	11 224	9 301
Autres dettes envers la clientèle	527 842	413 082
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		494
Valeur au bilan	1 542 725	1 415 074

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	17 654	
Obligations et autres titres à revenu fixe	52 453	53 449
Total	70 107	53 449
Dépréciations	-3 880	-3 301
Valeur au bilan	66 227	50 148

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 195	2 166
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	150 298	156 120
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	7 120	250
Valeur au bilan	159 613	158 536
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 345	15 315
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	15 345	15 315

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants		4 859
Impôts différés	20 679	19 788
Total Actifs d'impôts courants et différés	20 679	24 647
Impôts courants	4 533	24
Impôts différés		
Total Passifs d'impôts courants et différés	4 533	24

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	20 380	0	19 322	0
Charges à payer non déductibles	420		116	
Provisions pour risques et charges non déductibles	18 427		17 383	
Autres différences temporaires	1 533		1 823	
Impôts différés / Réserves latentes	871	237	833	243
Actifs disponibles à la vente		237		243
Couvertures de Flux de Trésorerie	818		833	
Gains et pertes / Ecart actuariels	53			
Impôts différés / Résultat	-59		304	428
Total Impôts différés	21 192	237	20 459	671

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	69 914	66 207
Comptes de stocks et emplois divers	36 606	36 697
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	33 169	29 429
Comptes de règlements	139	81
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	71 035	63 896
Comptes d'encaissement et de transfert	50 404	42 276
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	20 076	20 852
Charges constatées d'avance	420	522
Autres comptes de régularisation	134	245
Valeur au bilan	140 949	130 103

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	26 008	23 906
Comptes de règlements		107
Créditeurs divers	25 424	23 197
Versement restant à effectuer sur titres	584	602
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	56 959	47 813
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	15 932	7 663
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	19 889	19 465
Charges à payer	20 490	19 819
Autres comptes de régularisation	648	866
Valeur au bilan	82 967	71 719

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	5 561	588		2 738	8 887
Amortissements et dépréciations	-1 118	-1 715			-2 833
Valeur au bilan (1)	4 443	-1 127	0	2 738	6 054

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	2 633	3 371		- 443	5 561
Amortissements et dépréciations	- 512	- 606			- 1 118
Valeur au bilan (1)	2 121	2 765	-	- 443	4 443

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 6 054K€ au 31 décembre 2012 contre 4 443K€ au 31 décembre 2011.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	119 700	5 260	3 795		121 165
Amortissements et dépréciations (1)	-82 872	-6 938	-3 765		-86 045
Valeur au bilan	36 828	-1 678	30	0	35 120
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	10 803	10	11		10 802
Amortissements et dépréciations	-9 914	-4			-9 918
Valeur au bilan	889	6	11	0	884

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	116 770	3 880	1 393	443	119 700
Amortissements et dépréciations (1)	-76 452	-6 921	-501		-82 872
Valeur au bilan	40 318	-3 041	892	443	36 828
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	10 649	210	56		10 803
Amortissements et dépréciations	-9 911	-3			-9 914
Valeur au bilan	738	207	56	0	889

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.15. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	2 552	634		-1 083		2 103
Risques d'exécution des engagements par signature	1 085	137		-19		1 203
Risques opérationnels	3 914	265	-20	-26		4 133
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	471	179		-4	147	793
Litiges divers	169	19	-41			147
Participations						
Restructurations						
Autres risques	2 743	3 178	-1 262	-933		3 726
Total	10 934	4 412	-1 323	-2 065	147	12 105

(1) Dont 260 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 533 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	2 941	230		619		2 552
Risques d'exécution des engagements par signature	854	381		150		1 085
Risques opérationnels	3 269	664	18	1		3 914
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	490			19		471
Litiges divers	671	816	1 318			169
Participations						
Restructurations						
Autres risques	2 357	1 379	762	231		2 743
Total	10 582	3 470	2 098	1 020	0	10 934

(1) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 471K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	89 025	313 766
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	254 222	192 508
Ancienneté de plus de 10 ans	296 043	129 189
Total plans d'épargne-logement	639 290	635 463
Total comptes épargne-logement	83 273	88 161
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	722 563	723 624

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	4 009	4 960
Comptes épargne-logement :	11 996	13 430
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	16 005	18 390

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		357
Ancienneté de plus de 10 ans	2 076	1 786
Total plans d'épargne-logement	2 076	2 143
Total comptes épargne-logement	27	409
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	2 103	2 552

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	2 143	428	494	2 076
Comptes épargne-logement :	409	207	589	27
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	2 552	635	1 084	2 103

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. Capitaux propres

►Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Sud Méditerranée est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	459 957			459 957
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	459 957			459 957
Parts sociales	12 669 005		148 260	12 520 745
Dont 49 Caisses Locales	12 668 980		148 260	12 520 720
Dont xx administrateurs de la CR	24			24
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	13 128 962	0	148 260	12 980 702

La valeur nominale des titres est de :

- 15.25 € pour les CCA
- 15.25 € pour les parts sociales émises par la CR
- 1.53€ pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Au 31/12/2012, le capital de la Caisse Régionale Sud Méditerranée s'élève à 26 527 K€

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Sud Méditerranée sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale Sud Méditerranée du 26 Mars 2013.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2009	7,08	0,05
2010	6,47	0,05
2011	4,66	0,05
Prévu 2012	2,22	0,05

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

PROJET AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL au 31/12/2012	
Résultat à affecter	13 621 481,96 €
Distribué	1 589 773,03 €
<i>Intérêts aux parts sociales</i>	568 161,88
<i>Rémunération des CCA</i>	1 021 611,15 €
Conservé	12 031 708,93 €
<i>Réserves légales</i>	9 023 781,70 €
<i>Autres réserves</i>	3 007 927,23 €

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	31 398					31 398
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	126	14	5 435	5 295		10 870
Instruments dérivés de couverture	162	327	9 746	117 516		127 751
Actifs financiers disponibles à la vente					259 169	259 169
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 267	103 445	34 992	96 841	13 500	269 045
Prêts et créances sur la clientèle	442 359	455 307	1 280 880	2 279 915	1 015	4 459 476
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	82 083					82 083
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	918	264	39 018	26 027		66 227
Total Actifs financiers par échéance	577 313	559 357	1 370 071	2 525 594	273 684	5 306 019
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	51	14	254	50		369
Instruments dérivés de couverture		300	28 964	66 312		95 576
Dettes envers les établissements de crédit	430 561	739 406	908 795	768 983		2 847 745
Dettes envers la clientèle	1 060 591	135 871	124 428	221 835		1 542 725
Dettes représentées par un titre	2 343	150		157 120		159 613
Dettes subordonnées	481			14 864		15 345
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	96 254					96 254
Total Passifs financiers par échéance	1 590 281	875 741	1 062 441	1 229 164	0	4 757 627

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	29 785					29 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	74	6	1 750	7 356		9 186
Instruments dérivés de couverture		396	10 083	86 172		96 651
Actifs financiers disponibles à la vente				4 085	262 147	266 232
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 633	3 943	30 030	96 064	13 500	205 170
Prêts et créances sur la clientèle	431 230	446 026	1 307 250	2 308 682	1 015	4 494 203
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	52 811					52 811
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 088	993	18 205	29 862		50 148
Total Actifs financiers par échéance	576 621	451 364	1 367 318	2 532 221	276 662	5 204 187
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			672			672
Instruments dérivés de couverture	717	4 050	14 988	46 155		65 910
Dettes envers les établissements de crédit	484 928	884 137	819 754	756 575		2 945 394
Dettes envers la clientèle	1 055 248	162 206	146 259	51 361		1 415 074
Dettes représentées par un titre	7 300	986		150 250		158 536
Dettes subordonnées	476			14 839		15 315
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	71 849					71 849
Total Passifs financiers par échéance	1 620 518	1 051 379	981 673	1 019 180	0	4 672 750

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1)	29 656	29 257
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 280	3 271
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	945	1 348
Autres charges sociales	11 687	11 099
Intéressement et participation	3 405	5 328
Impôts et taxes sur rémunération	5 313	4 534
Total Charges de personnel	54 286	54 837

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 148K€ au 31/12/2012 contre 110K€ au 31/12/2011.
Dont médailles du travail pour 62 K€ au 31/12/2012 contre -19 K€ AU 31/12/2011.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	902	879
Etranger	14	13
Total	916	892

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	11 530	10 659
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	860	853
	Coût financier	543	415
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-505	-447
	(Gains) / pertes actuariels	901	50
	Dette actuarielle au 31/12/n	13 329	11 530

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	860	853
	Coût financier	543	415
	Rendement attendu des actifs	-374	-336
	Amortissement du coût des services passés	18	16
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 047

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	11 364	8 746
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	374	336
	Gains / (pertes) actuariels	-454	517
	Cotisations payées par l'employeur	2 142	2 212
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-505	-447
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	12 921	11 364

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Position nette	Dette actuarielle fin de période	13 329	11 530
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	148	166
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	12 921	11 364
	Position nette (passif) / actif fin de période	-260	0

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)		31/12/2012	31/12/2011
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		1 355	-466
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année		1 355	-466
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		1 275	-80

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale Sud Méditerranée au titre de ces engagements sociaux s'élèvent 533 K€ à la fin de l'exercice 2012.

7.6. Rémunérations de dirigeants

La rémunération des organes de Direction et d'Administration est conforme à la convention collective des cadres de direction et aux textes en vigueur dans l'institution. Le montant global des rémunérations des membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 1 306 K€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	441 571	593 427
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		100 000
. Engagements en faveur de la clientèle	441 571	493 427
Ouverture de crédits confirmés	355 349	405 158
- Ouverture de crédits documentaires	383	409
- Autres ouvertures de crédits confirmés	354 966	404 479
Autres engagements en faveur de la clientèle	86 222	88 269
Engagements de garantie	303 907	319 214
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	201 340	201 340
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	201 340	201 340
. Engagements d'ordre de la clientèle	102 567	117 874
Cautions immobilières	10 260	10 900
Garanties immobilières	20 075	76 300
Autres garanties d'ordre à la clientèle	72 232	30 674

Engagements reçus		
Engagements de financement	400 000	350 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 000	350 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	816 007	801 015
. Engagements reçus d'établissements de crédit	33 893	38 699
. Engagements reçus de la clientèle	782 114	762 316
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	146 691	140 337
Autres garanties reçues	635 423	621 979

Dont 201 340 K€ relatifs aux engagements des garanties Switch.

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres prêtés	-759	-632
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	-759	-632

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	269 045	291 603	205 170	205 170
Prêts et créances sur la clientèle	4 459 476	4 570 314	4 494 204	4 553 905
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 227	66 847	50 148	43 946
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	2 847 745	2 953 279	2 945 394	3 019 529
Dettes envers la clientèle	1 542 725	1 542 725	1 415 074	1 415 074
Dettes représentées par un titre	159 613	187 101	158 536	158 536
Dettes subordonnées	15 345	15 345	15 315	15 315

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale Sud Méditerranée prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	197		197	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	197		197	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	10 673		10 673	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	10 673		10 673	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 673		10 673	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	259 169	4 107	255 062	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 384	4 107	277	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	254 785		254 785	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	127 751		127 751	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	397 790	4 107	393 683	

«(1) dont 223 540 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. page 10). »

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables
		Niveau 1	Niveau 2	: Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	406		406	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	406		406	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	8 780		8 780	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	8 780		8 780	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 780		8 780	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	266 232	4 085	262 147	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 469	4 085	384	
Actions et autres titres à revenu variable	261 763		261 763	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	96 651		96 651	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	372 069	4 085	367 984	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	369		369	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	369		369	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	95 576		95 576	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	95 945	0	95 945	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	672		672	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	672		672	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	65 910		65 910	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	66 582		66 582	

10. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Caisse régionale a eu connaissance et a intégré dans les comptes annuels l'impact de la dépréciation provisoire de la SAS SACAM International pour 1 millions d'€uros sur la base d'une estimation communiquée par Crédit Agricole SA le 18 janvier 2013.

Les valeurs définitives des SAS SACAM International et SACAM Développement ont été arrêtées et communiquées par la FNCA le 4 février 2013 (basées sur la valeur retenue par CA SA dans le cadre de la dépréciation des écarts d'acquisition ayant donné lieu à un communiqué public le 1^{er} février 2013).

- Pour la SAS SACAM Développement, la nouvelle valeur fixée à 38,45 € est supérieure au prix moyen d'acquisition ne nécessitant aucun provisionnement.
- Concernant la SAS SACAM International, la nouvelle valeur est fixée à 8,75 €, inférieure à la valeur estimée au 18 janvier 2013. Le complément de provision de 0,436 million d'€uros n'a pas été enregistré dans les comptes au 31 décembre 2012. L'ajustement sera pris en compte au 1^{er} trimestre 2013.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2012	% de contrôle et d'intérêt	
			31.12.2012	31.12.2011
Caisse Locale à vocation départementale des P.O	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ARGELES -ST ANDRE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale LA CANTERRAINE - SUD REART	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de TERRES DE JAUMET	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de BANYULS S/MER	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale PORTE DE LA SALANQUE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CERDAGNE CAPCIR	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CABESTANY	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CANET - STE MARIE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CARAMAY - BELESTA - TREVILLAC	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PORTE DU VALLESPIR	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de COLLIOURE - PORT VENDRES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PLAINE DU TECH	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de l'AGLY	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale d'ILLE SUR TET	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MAURY - FENOUILLEDES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MILLAS	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PERPIGNAN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PEZILLA - CORNEILLA	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PIA	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale des ASPRES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PRADES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de RIVESALTES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SAINT-CYPRIEN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale du RIBERAL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ST FELIU D'AVALL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale des ALBERES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale d'AGLY SALANQUE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ST NAZAIRE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SALEILLES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SALSES - OPOUL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale les RIVES DE LA BASSE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de VERDOUBLE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de THUIR	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de VINCA - TARERACH - SOURNIA	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale d'ARLES S/TECH	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale à vocation départementale de l'Ariège	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale d'AX LES THERMES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de LA BASTIDE DE SEROU	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de FOIX	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de LAVELANET	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de LEZAT	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale du MAS D AZIL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MIREPOIX	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PAMIERIS	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de QUERIGUT	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de STE CROIX VOLVESTRE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de COUSERANS	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SAVERDUN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de TARASCON	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de VARILHES	France	Intégration Globale	100	100

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Sud Méditerranée**
Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

SGADG
28, avenue du Général-Guillaud
66100 Perpignan

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 Activité de crédits de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives et des provisions.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres S.A.S. Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

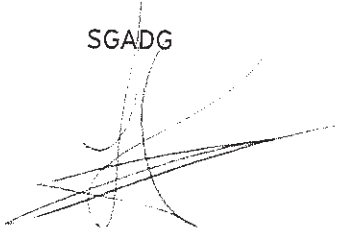
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Perpignan et Toulouse, le 8 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

SGADG



Albert Zaragoci

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

CR Sud Méditerranée

**Rapport spécial des Commissaires aux
comptes sur les conventions réglementées
31/12/2012**

SGADG

28, avenue du Général Guillaud
66100 Perpignan
France

Ernst & Young et Autres
1, place Alfonse Jourdain
BP 99536
31685 Toulouse Cedex 6
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Sud Méditerranée**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée
30, rue Pierre Bretonneau - 66832 Perpignan Cedex 9
Ce rapport contient 3 pages

SGADG

28, avenue du général Guillaud
66100 Perpignan
France

Ernst & Young et Autres
1, place Alfonse Jourdain
BP 99536
31685 Toulouse Cedex 6
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Siège social : 30, rue Pierre Bretonneau - 66832 Perpignan Cedex 9
Capital social : €28.057.377

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB

Convention de garantie financière :

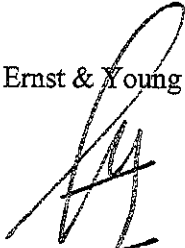
Le groupe Crédit Agricole a décidé de procéder à la création d'un fonds commun de titrisation destiné à mobiliser des créances détenues par les Caisses Régionales et LCL, à des fins de liquidité auprès de l'Eurosysteme (programme FCT AAA). Dans ce cadre, une convention de garantie financière a été conclue par la Caisse Régionale Sud Méditerranée. La valeur maximale des actifs sur lesquels est consentie la garantie au profit de Crédit Agricole CIB ne pourra dépasser, à tout moment, le montant total des actifs éligibles par la Caisse Régionale Sud Méditerranée, au regard des critères d'éligibilité figurant en annexe à la convention de garantie financière.

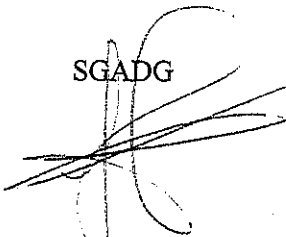
Aucune mobilisation ou avance spécifique relative à ce programme n'a été réalisée au titre de l'exercice 2012.

Toulouse, le 8 mars 2013

Perpignan, le 8 mars 2013

Les commissaires aux comptes,

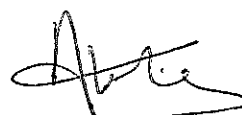
Ernst & Young et Autres

Frank Astoux
Associé

SGADG

Albert Zaragoci
Associé

CR Sud Méditerranée

**PROJET DE RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE
26 MARS 2013**

Perpignan le 26 Février 2013



**Philippe AVELINE
Directeur Général**

PROJET DE RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE 26 Mars 2013

Première résolution :

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion, les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2012 faisant ressortir un bénéfice de 13 621 481,96€ et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le capital social au 31 Décembre 2012 est inchangé et approuve le remboursement de 23 parts sociales au cours de l'exercice 2012.

Capital au 31/12/2012	28 057 377,00 €
Capital au 31/12/2011	28 057 377,00 €
Remboursement de 23 parts sociales	350,75 €

Troisième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à **2,70%** le taux des intérêts à servir aux parts sociales.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale accepte l'affectation du résultat de l'exercice 2012 proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par Crédit Agricole SA :

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	13 621 481,96 €
● Distribué	1 589 773,03 €
- Intérêts aux parts	568 161,88 €
- Rémunération C.C.A.	1 021 611,15 €
● Conservé	12 031 708,93 €
- Réserve légale	9 023 781,70 €
- Autres réserves	3 007 927,23 €

Quatrième résolution (suite) :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les montants distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	2009	2010	2011
Intérêts aux parts	631 290,98	631 290,98	631 290,98
Rémunération CCA	3 255 323,57	2 973 717,76	2 145 687,49
Total distribué	3 886 614,55	3 605 008,74	2 776 978,47

Cinquième résolution :

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 de la Caisse Régionale et de ses 51 Caisses Locales.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prévu par l'article 225-40 du Code de Commerce sur les conventions visées à l'article 225-38 dudit Code, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conclusions qui y sont mentionnées.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale, en vertu de l'article 512-36 du Code Monétaire et Financier et de l'article 17 des statuts de la Caisse Régionale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- Fixer les indemnités attribuées au Président, aux Administrateurs, suivant les recommandations nationales.
- Procéder aux remboursements des frais de déplacements engagés pour l'exercice de leur mandat.

Huitième résolution :

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration rééligibles :

Marie Anne DE BRUYNE
Robert FERRE
Jean PALLURE
Ghislaine BASCOU
Olivier HABERMACHER
Jean Marie ROGER
Philippe SEGUELAS
Guy TERRE

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.